



## REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

---

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL REGIONAL

**Réunion du vendredi 23 mars 2007**

Le Conseil Régional s'est réuni, sous la présidence de M. Georges FRÊCHE, le vendredi 23 mars 2007, à 9 heures, dans la grande salle des Assemblées de l'Hôtel de Région, 201, Avenue de la Pompignane, à Montpellier.

**M. Fabrice VERDIER**, Secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents (52) :

ANDRIEU Eric  
ARDITI Maryse  
BASTAROLI Laurette  
BECQUE Pierre  
BESSET Jacqueline  
BONNIEUX François  
BOURQUIN Christian  
BOUSQUET Jean-Louis  
BOUSQUET Marie-Christine  
BRUGUIERE Marie-Thérèse  
CABANNE Francis  
CANET-JANIN Marie  
CELLIER Mireille  
CHARLES Paulette  
CHESA Isabelle  
CODORNIOU Didier  
COLLERAIS Josianne  
COMPS Michèle  
COUDERC Raymond  
DOMERGUE Jacques  
FASSIO Françoise  
FOULQUIER Annick  
FRÊCHE Georges  
GALANO Philippe  
GAUDY Michel

GAYSSOT Jean-Claude  
GIACOMETTI Corinne  
GIORDANO Jean-Baptiste  
JAMET Alain  
JAMET France  
LE DAIN Anne-Yvonne  
LEVITA Max  
LOPEZ Frédéric  
MEUNIER-POLGE Marie  
MOYNIER Michel  
NAVARRO Robert  
PAGES Danièle  
PASTOR Silvain  
PEZET-ROMIEUX Jocelyne  
PIETRASANTA Yves  
PRATS-VIDAL Jany  
RIVEL Tamara  
ROSSIGNOL Stéphan  
RUTY Evelyne  
SABIOLS Nicole  
SAINT-LEGER Francis  
TIGNERES Colette  
TORREILLES Roger  
VERDIER Fabrice  
VINOT Chantal  
WEIL Michèle  
ZOUROUDIS Hélène

Absent : (1)

MARTINEZ Jean-Claude

Représentés (12) :

BAUDUIN Eliane  
BLANC Jacques (arrivé en cours de séance)  
BORE Jean-Paul  
CRAUSTE Robert  
CRESTA Jacques  
FLANDIN Richard (arrivé en cours de séance)  
GARINO Henry  
LENTHERIC Michel  
MALAVIEILLE Patrick  
MORIO Robert  
NEGRIER Béatrice  
VALAIZE Monique

Arrivés en cours de séance (2) :

ALARY Damien  
BERTRAND Alain

## Chant des Partisans dédié à Lucie AUBRAC

\*\*\*\*\*

M. PASTOR et Mme JAMET quittent la séance.

\*\*\*\*\*

**M. le PRESIDENT.** – Mes chers collègues, ce chant était dédié à Lucie AUBRAC, une des plus pures héroïnes de la Résistance française, qui vient de s'éteindre à 94 ans. Lucie AUBRAC est morte mercredi 14 mars dans la région parisienne. Sa vie, marquée par un engagement de tous les jours et plus précisément dans les années noires de l'Occupation, aura définitivement fait d'elle une incarnation du courage et de la capacité de révolte, de ce qu'il y a de plus pur dans le peuple de France.

Son action dès 1943 à Lyon, alors capitale de la Résistance, a été portée à l'écran en 1997 par Claude BERRI, dans « Lucie AUBRAC », jouée par Carole BOUQUET. Un film qui restitue bien l'arrestation à Caluire des dirigeants de la Résistance dont Jean MOULIN et Raymond AUBRAC, le mari de Lucie, mais donne peu de renseignements sur la biographie de cette femme de tête, née le 29 juin 1912 dans une famille de modestes vigneronn mâconnais. Lucie BERNARD, son nom de jeune fille, n'avait pourtant pas attendu les heures sombres pour prendre conscience de la montée du fascisme en Europe. Excellente élève, passionnée d'histoire, elle devient agrégée dans les années 1930. Dès cette époque, elle est spontanément, naturellement, une militante, inscrite aux jeunesses communistes, son engagement est total.

Lorsque la guerre éclate, elle est en poste à Strasbourg, elle vie avec un jeune ingénieur des Ponts et Chaussées issu de la bourgeoisie juive, Raymond SAMUEL. Ce dernier a fait une partie de ses études aux Etats-Unis, pays qu'il apprécie fort tout en restant très proche des analyses marxistes. Ils se marient le 14 décembre 1939 alors que la France s'est installée dans la Drôle de Guerre. A l'heure de la défaite de juin 1940, quand Raymond SAMUEL se retrouve prisonnier de l'armée allemande, Lucie parvient une première fois à le libérer de la prison de Sarrebourg en Moselle, en août, profitant de la confusion générale. Tous deux gagnent alors Lyon. Le régime de Vichy s'est installé, la collaboration s'impose violemment et le premier statut contre les Juifs est adopté. Le couple, qui dispose de deux visas, pourrait partir aux Etats-Unis, ce serait la sagesse. Ils sont fichés comme communistes et de plus, il est Juif. Ils refusent ce confort, non par défi mais par patriotisme, par esprit de résistance.

Ils seront parmi les premiers en France à constituer un réseau d'entraides solides, à rédiger des tracts et à les distribuer. A l'automne 1940, Lucie SAMUEL rencontre Emmanuel d'ASTIER de La VIGERIE, fondateur du réseau clandestin Libération. Ils décident de lancer ensemble un journal. C'est durant ces rencontres que Lucie et Raymond SAMUEL deviennent insensiblement des clandestins. Elle est professeur et

mère de famille, elle est aussi complètement impliquée dans la vie du mouvement Libération.

En 1941, tous leurs efforts sont tournés vers la rédaction et l'impression du journal, arme de propagande et de résistance. En 1942, ils cherchent à élargir leur réseau et à trouver des armes, de l'argent, des caches, le tout avec un mélange d'improvisation et d'organisation, de sang-froid et de fièvre. Pour tout le monde, ils s'appellent Lucie et Raymond SAMUEL, ils donnent le change, leurs voisins ne se doutent de rien. Elle part chaque jour donner ses cours au lycée de jeunes filles Edgar Quinet, lui, travaille assidûment, mais en réalité, les contacts rapides et les rendez-vous clandestins se multiplient. Sous le nom de François VALET, Raymond SAMUEL est arrêté le 15 mars 1943 alors qu'il va rencontrer un camarade, Maurice KRIEGEL-VALRIMONT, alias Maurice FOUQUET, dans un appartement de Lyon. Dans le même coup de filet, une vingtaine de personnes est arrêtée. La police française ne parvient pas à percer la véritable identité de Raymond SAMUEL. Il explique qu'il se livre au marché noir, achats et reventes illégaux de sucre. Le juge signe alors une ordonnance de libération le 10 mai 1943.

Mais, ce qu'ignore Raymond SAMUEL à ce moment-là, c'est le rôle de sa femme. Lucie s'est rendue en personne chez le Procureur de Lyon pour lui tenir ce langage. « Je représente ici l'autorité du Général De GAULLE qui est le chef de VALET, si demain au Palais de Justice, vous ne signez pas favorablement sa mise en liberté, si le 14 au matin, VALET n'est pas libéré, vous ne verrez pas le soleil au coucher du 14 au soir. »

Une dizaine de jours plus tard, le mouvement Libération avec un commando intégrant Lucie libèrera plusieurs autres résistants de ce groupe. KRIEGEL-VALRIMONT, Serge RAVANEL, futur Commissaire de la République à Toulouse, et Raymond, ainsi que François MORIN, en se faisant passer pour des agents de la Gestapo. A chaque fois, Lucie AUBRAC manifeste un courage, un sang-froid et un esprit de décision exemplaires. « Il faut savoir être fou », disait-elle. Il lui arrivait aussi d'ajouter « sans les femmes, la Résistance ne pourrait rien faire. » Elle en était un élément de preuve. La Résistance pouvait en tout cas prendre les couleurs d'un grand jeu enfantin et mortel, selon la formule de d'ASTIER de La VIGERIE.

Lors de l'arrestation de Caluire près de Lyon, le 21 juin 1943, quand Jean MOULIN, chef de la Résistance, fut arrêté avec 7 autres dirigeants dont Raymond AUBRAC, l'aspect mortel l'emporta, mais une fois encore, Lucie parvint, après quatre mois de patience, à faire libérer, les armes à la main, son mari, au cœur de Lyon. Le couple vit alors de cache en cache, recherché, traqué. Lucie AUBRAC parvient grâce à ses contacts à gagner Londres le 8 février 1944 avec son petit garçon. Elle accouche d'une petite fille quelques jours plus tard.

Son combat aurait pu s'arrêter là. Lucie AUBRAC participera à la libération et siègera à l'Assemblée Consultative. Par la suite, elle ne cessa jamais de militer et d'enseigner, de faire de la pédagogie de ce que furent l'ignominie de la collaboration et la fraternité de la résistance. D'une voix forte avec une détermination inoxydable, elle racontait, expliquait et enseignait aux jeunes. Devenue militante d'Amnesty

International, prenant cause pour les sans papiers, elle résumait son credo d'une phrase : « Le mot « résister » doit toujours se conjuguer au présent. »

Je crois qu'il n'y a rien à ajouter. Pour ma part, je dirai simplement en tant que fils de résistant que je me sens de cette famille et que vraiment la mort de Lucie AUBRAC est une perte pour ce pays. C'est une des dernières grandes voix de la Résistance qui s'éteint. Les témoins disparaissent. Il ne restera plus que le souvenir dans notre cœur pour porter, dans les années qui viennent, cet immense souvenir de ceux qui, aux heures noires où sous la conduite d'un maréchal félon, PETAIN, la France se livra aux délices de la collaboration avec l'Allemagne nazie, ont sauvé l'honneur du pays, sous l'égide du Général De GAULLE, à Londres, dans la résistance et la FFI, en France, et ont permis à De LATTRE de TASSIGNY d'être présent lors de la reddition du Maréchal KEITEL pour l'Axe, à Berlin, le 8 mai 1945.

J'espère que tous les Français de cœur, qu'ils soient de droite, de gauche ou du centre, porteront toujours en eux le souvenir de ces femmes et de ces hommes qui ont sauvé l'honneur. Lucie AUBRAC était une des plus belles figures de cette résistance. J'espère que nous aurons l'occasion de lui donner le nom, selon notre formule, nous ne donnons pas de nom de personnes vivantes, du prochain lycée que nous ferons dans cette région.

Je ne suis pas de ces hommes qui ont l'habitude de nier le passé. En ce qui me concerne, moi et ma famille, je n'ai aucun reproche à me faire. Mon père, officier d'active, a démissionné de l'armée en 1949 parce qu'il n'a pas voulu aller en Indochine. Il était résistant et a fait partie des 3 % d'officiers résistants dans le Corps Franc POMMIES dans le Gers et dans la première armée française du Général De LATTRE de TASSIGNY. Il a participé à la libération de l'Alsace et à la conquête de l'Allemagne. En 1949, il m'a dit : « Je me suis battu pour chasser les Allemands de France, les Vietnamiens ne nous veulent plus au Vietnam, qu'est-ce que j'irais y faire ». Il a quitté l'armée et est devenu directeur commercial des Salins du Midi.

En ce qui me concerne, quand j'étais étudiant, à l'UNEF, j'ai milité pour l'indépendance de l'Algérie, tous mes amis le savent à Montpellier et j'ai soutenu toutes les actions pour donner aux Algériens l'indépendance qu'on leur avait promise pendant la Deuxième Guerre Mondiale et qu'on n'a pas tenue malgré les événements de Sétif en 1945. Je me suis battu pour l'indépendance de l'Algérie et ne le regrette pas.

On mélange tout en mélangeant l'histoire des Harkis. J'ai beaucoup de respect pour eux car ils ont été très malheureux mais n'oubliez pas qu'ils faisaient partie de l'armée française et qu'ils défendaient donc le colonialisme en Algérie. Si je les ai soutenus lorsqu'ils sont venus en France, c'est parce que c'étaient des Français à part entière et des gens de qualité qui avaient choisi la France et méritaient notre soutien. Il va de soi que dans les affaires de l'Algérie, j'ai toujours pris parti pour les indépendantistes en Algérie et absolument pas pour les Harkis. Que ceci soit dit pour l'histoire, pour le verbatim. Aussi bien mon père que moi, nous avons toujours combattu le colonialisme dans la tradition de JAURES qui soutenait les soulèvements d'ABD EL-KRIM lors de la révolution de 1909-1912. C'est ainsi que JAURES sauva l'honneur du socialisme français. C'est dans cette fidélité que je me suis toujours

inscrit et par conséquent, je ne répondrai pas à ce qui a été dit tout à l'heure, si ce n'est par la formule fameuse : « tout ce qui est exagéré est insignifiant ».

\*\*\*\*\*

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le PRESIDENT.** – L'ordre du jour comporte 46 rapports :

- 2 rapports supplémentaires :

N° 00 : Vœu contre le plan de réorganisation à France Télécom pour la défense des services publics,

N° 01.46 : Commande publique.

Concernant le vœu, il a été déposé hors délais mais comme il n'y a pas eu d'opposition de la Conférence des Présidents de ce matin, je ne vois pas d'inconvénient à le présenter, d'autant qu'il est assez urgent. Il s'agit d'un vœu déposé par le groupe Communiste contre le plan de réorganisation à France Télécom pour la défense des services publics.

- 2 rapports retirés qui ne sont pas définitivement terminés et que nous présenterons le mois prochain :

N° 01.16 : Patrimoine régional : création et adhésion à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Régional de Préhistoire du Languedoc-Roussillon Tautavel Belesta – Cotisation 2007,

N° 01.17 : Représentation de la Région au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Régional de Préhistoire du Languedoc-Roussillon Tautavel Belesta.

Nous ne sommes pas encore tout à fait d'accord sur la composition du Conseil d'Administration, nous y arriverons mais nous ne sommes pas à 15 jours près. Donnons-nous le temps d'en discuter tranquillement et nous passerons ces rapports dans quelques semaines dès que nous serons arrivés à un bon accord.

Bien entendu, je vous confirme que nous sommes tout à fait d'accord pour aider M. De LUMLEY à faire du centre de Tautavel un centre de niveau mondial pour la recherche préhistorique.

Y a-t-il des observations sur l'ordre du jour ?

**M. BOUSQUET.** – Le vœu est présenté par l'ensemble des groupes de la majorité.

**M. le PRESIDENT.** – Oui, présenté par le groupe Communiste mais repris par l'ensemble des groupes de la majorité.

**M. BECQUE.** – Les questions que nous avons déposées sont-elles inscrites ?

**M. le PRESIDENT.** – Oui, bien sûr.

Je mets aux voix l'ordre du jour :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 6 FEVRIER 2007**

**M. le PRESIDENT.** – Y a-t-il des observations ?

**Mme ARDITI.** – Je crois qu'il s'agit juste d'une faute de frappe mais elle donne un changement de sens considérable. A la page 26, dans mon intervention, le négawatt, avec un « n » est devenu un mégawatt, avec un « m ». Evidemment, cela change toute la signification. Il s'agit donc de « négawatt ». Les négawatts sont des watts qu'on a réussi à économiser, dont on n'a pas besoin, et les mégawatts, c'est 1 million de watts.

**M. le PRESIDENT.** – D'accord. Sous réserve de cette correction, je mets donc aux voix le procès-verbal :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. ALARY, M. BERTRAND arrivent en séance.

\*\*\*\*\*

## **QUESTION DE M. DOMERGUE POUR LE GROUPE UMP**

**M. DOMERGUE.** – Suite aux remaniements effectués au sein de votre Cabinet, à la Région, nous avons souhaité vous interroger sur les mouvements du personnel au sein de l'institution régionale.

M. le PRESIDENT, depuis maintenant trois ans, vous présidez au devenir de notre assemblée et pour cela vous avez été obligé, semble-t-il, de vous doter d'effectifs pléthoriques puisque la hausse des personnels a été de 39 %, bien sûr, ceci sans prendre en compte les transferts de compétences dus à la décentralisation.

Tout récemment, nous avons pu voir que nombreux ont été ceux qui avaient rejoint votre entourage et qui, aujourd'hui, au travers de la presse, témoignent, parfois

anonymement mais parfois à visage découvert, d'un système très centralisé et en grande partie inefficace.

Quels sont les motifs de ces évictions ? Pouvez-vous vous en expliquer ?

**M. le PRESIDENT.** – Voilà une bonne question qui me permet de vous répondre. Je voudrais séparer la réponse sur le Cabinet de celle sur l'administration qui sont deux problèmes différents.

En ce qui concerne le Cabinet, il y a eu des changements. J'ai le plaisir de vous présenter M. BORT, à mes côtés, qui est mon nouveau Directeur de Cabinet, anciennement Directeur de Cabinet à l'Agglomération de Montpellier. Il est âgé de 29 ans et est agrégatif de droit public.

M. ZANCHIELLO, mon Chef de Cabinet, va devenir Directeur des Relations Internationales à la Région. Il continue donc à œuvrer avec nous et c'est M. RALAIVAO qui le remplace en tant que Chef de Cabinet. M. RALAIVAO était Directeur du Service Jeunesse, auprès de Mme COLLERAIS, il vient de la Mairie de Montpellier où il était Directeur du Protocole.

Les raisons sont simples. Les liens d'un Président avec son Cabinet sont des liens de confiance. Lors des événements récents, ces liens de confiance ont été rompus. J'en ai donc tiré les leçons et j'ai changé les membres du Cabinet. Bien entendu, les membres sortants n'ont pas failli et nous nous sommes arrangés pour leur trouver des postes intéressants. Grâce à mon ami, Damien ALARY, Président du Conseil d'Administration du Bas Rhône, je pense, grâce également à ses compétences, que mon ancien Directeur de Cabinet trouvera un poste au Bas Rhône.

M. BLONDIAU, ancien journaliste à l'Humanité, qui était Directeur de la Communication à l'Agglomération de Montpellier, devient Directeur de la Communication à la Région Languedoc-Roussillon. Je lui souhaite une excellente carrière. M. ATTARD devient Directeur de la Communication à l'Agglo de Montpellier.

En ce qui concerne la Région, je voudrais accueillir un nouveau Directeur Général Adjoint des Services, M. FESTOR, qui est un homme d'une qualité exceptionnelle, anciennement Directeur Régional de l'Équipement en Alsace. Il a pris le poste de M. BRASSART. Jusqu'à maintenant je me suis tu car j'ai voulu observer la plus parfaite correction lors de son départ où ses compétences n'ont jamais été mises en cause. Je peux le dire maintenant, M. BRASSART a failli moralement à plusieurs occasions sur lesquelles je ne veux pas m'étendre mais dont certaines peuvent être caractérisées de fautes professionnelles. M. BRASSART garde mon respect pour ses compétences professionnelles mais a perdu mon estime.

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION DE M. BECQUE POUR LE GROUPE NON INSCRITS**

**M. BECQUE.** – Ma question est un peu plus technique. Vous avez dû, comme nous tous, prendre connaissance des études récentes de l'INSEE sur notamment la

création d'entreprises dans les régions. Nous constatons qu'à l'heure actuelle, nous avons, dans notre Région Languedoc-Roussillon, subi un tassement puisque la baisse des créations d'entreprises est de 2,5 % par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2005. Cette baisse est d'autant plus significative qu'au plan national, la même étude fait état d'une hausse de création d'entreprises de + 2,4 %. Donc, il y a un différentiel de l'ordre de 5 % par rapport au niveau national des créations d'entreprise.

Par ailleurs, en termes d'emploi, nous sommes toujours devant une masse supérieure à 100 000 personnes inscrites à l'ANPE dans la Région Languedoc-Roussillon. Certes, cette masse a été en diminution mais elle est en diminution moins importante qu'au plan national puisqu'au plan national, l'INSEE affiche une diminution supérieure à 10 % alors que nous sommes à une diminution de l'ordre de 8 %.

Ma question est donc, quelle est votre analyse de cette situation et quelles sont les mesures que vous envisagez de prendre dans le cadre du fonctionnement régional, notamment pour relancer ces opérations de création d'entreprises qui étaient quand même un des éléments forts de l'économie de cette Région avant votre mandature.

**M. le PRESIDENT.** – Dans votre question, vous abordez deux points, l'évolution du chômage dans la Région Languedoc-Roussillon et celle de la création d'entreprises, avec cependant toujours ce sens aigu de la sélectivité dans les informations qui vous caractérise mais il est vrai que vous êtes un excellent avocat.

Permettez-moi tout d'abord de vous demander, en ce qui concerne l'évolution du chômage, sur quels chiffres vous basez votre argumentation. Vous n'êtes pas sans savoir que sur ce sujet sensible, l'INSEE a rendu les armes en déclarant ses derniers chiffres sur la baisse du chômage incohérents. Je cite le rapport de l'INSEE il y a un mois, déclenchant de la part de tous les spécialistes de statistiques des critiques acerbes sur l'indépendance de cet organisme dit, jusqu'à maintenant, insoupçonnable. Il semble d'ailleurs que sur l'ensemble du pays, les chiffres du chômage n'auraient pas baissé en 2006 mais se seraient maintenus malgré le souci que vos amis du Gouvernement aient eu de faire un cadeau à Jacques CHIRAC pour son départ.

Je vais néanmoins vous donner un chiffre de l'INSEE qui méritera d'être confirmé lorsque les calembrets auront retrouvé leur esprit, après les élections, j'imagine.

En 2006, le nombre des demandeurs d'emploi en Languedoc-Roussillon a baissé de 10,1 %, chiffre de l'INSEE régional, alors qu'il a baissé de 9,9 % en France. C'est l'inverse de ce que vous venez d'affirmer.

En ce qui concerne la création d'entreprises et cette étude de l'INSEE de février 2007, je constate cette capacité qui vous est désormais reconnue de ne prendre que des chiffres parcellaires, permettez-moi donc de contribuer à votre information jusqu'à aujourd'hui lacunaire.

En 2006, année pleine, et ce sont les chiffres officiels, se sont créées en Languedoc-Roussillon, 11 877 entreprises contre 11 309 en 2005, soit une augmentation de 5 %,

entre 2006 et 2005, alors qu'au niveau national, la création d'entreprises n'a augmenté que de 3,7 %. Le mouvement dans notre région s'est d'ailleurs poursuivi en janvier 2007 qui a vu la naissance de 1548 entreprises contre 1 481 en janvier 2006, soit 4,5% de progression. La création d'entreprises se porte donc très bien en Languedoc-Roussillon. Merci pour elle et surtout félicitations à tous ceux qui créent ces entreprises.

Mais allons plus loin dans l'analyse. La Région Languedoc-Roussillon représente un peu plus de 3 % du Produit Intérieur Brut du pays. Qu'elle représente 5 % des créations d'entreprises en France n'est pas inquiétant, c'est même un immense sujet de satisfaction. Elle reste ainsi pour la création d'entreprises, en valeur absolue, la 4<sup>ème</sup> Région française après Ile-de-France, Paris, PACA, Marseille, et Rhône-Alpes, Lyon.

Par ailleurs, je vous rappelle que dans notre schéma régional de développement économique, le nombre des créations d'entreprises est certes primordial mais leur capacité à se pérenniser l'est encore plus.

Quand on sait le drame que vivent ceux dont l'entreprise créée un ou deux ans auparavant disparaît, je préfère moins de créations d'entreprises mais plus pérennes. Donc, créant plus d'emplois stables que ces entreprises étoiles filantes. C'est le sens de notre politique et du programme PACTE que met en œuvre Mme Anne-Yvonne LE DAIN. Pour votre gouverne personnelle, je vous renvoie aux notes de conjoncture de l'INSEE et de la Banque de France en Languedoc-Roussillon qui montrent que tous les voyants régionaux sont au vert : Produit Intérieur Brut, exportation, construction, industrie, tourisme, tout cela est en augmentation depuis trois ans. Même le nombre de Rmistes se stabilise alors qu'il augmente au niveau national et l'industrie a progressé de 5,7 %, hausse due à la croissance en 2006 par rapport à 2005, ce qui ne s'était jamais produit. Les exportations ont augmenté de 11,8 % et l'agroalimentaire qui, je le rappelle, bénéficie d'un contrat de filière avec la Région, progresse de 8,4 % en 2006 après une hausse de 5,2 % en 2005 et une hausse nationale de 1,2 %. La dynamique de cette Région est en marche. Il serait dommage, M. BECQUE, que vous et vos amis, pour des raisons politiciennes, ne songiez pas à vous en réjouir, comme nous tous.

D'ailleurs, si vous ne croyez pas à ce que je viens de vous dire, je vous renvoie à un article du quotidien économique « l'Expansion » du 27 décembre 2006 qui donne les prévisions régionalisées des créations d'emplois des Régions françaises pour 2007 à partir d'un bureau d'études, bureau dirigé par huit grandes banques françaises, qui s'appelle Experian. Les conclusions de ce bureau d'études pour 2007 sont que la Région qui va créer le plus d'emplois en France, c'est la Région Languedoc-Roussillon. Elle est classée en tête du tableau de création d'emplois. La croissance en 2007 sera de 2,6 % en Languedoc-Roussillon, en 2<sup>ème</sup> position, il y a le Pas-de-Calais avec 2,5 %, les Pays de Loire, avec 2,4 %, Midi-Pyrénées, 2,4 %, Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2,2 %, Alsace, 2,2 %, Aquitaine, 2,2 %, Ile-de-France, 2,1 %, Poitou-Charentes, 2 %, Rhône-Alpes, 1,9 %, et enfin, Lorraine, avec 1,2 %. Nous sommes donc placés champions de France de la croissance 2007 par le bureau d'études Experian qui est un bureau d'études privé issu des grandes banques françaises. Croyez, M. BECQUE, que cela vaut mieux, sommes toutes, que les

« vilainetés » que vous dites avec votre bon sourire. Je n'ai pas dit que tout allait bien, rien ne va jamais bien, on peut toujours faire mieux, mais ce que nous faisons est déjà pas mal et on va continuer.

Vous le verrez d'ailleurs tout à l'heure, nous avons déjà lancé trois zones d'activités, Via Domitia sur Montpellier, Frontignan et Castelnaudary et nous allons en lancer cinq autres aujourd'hui. Nous mettons en place dans toute la région des zones d'activités régionales avec des pépinières d'entreprises pour amener des entreprises. Bien sûr, il faudra quelques années pour que tout ceci produise ses fruits. Les choses ne se font pas rapidement, mais j'ai préparé pour la presse un résumé des dossiers importants que nous passons ce matin. Je vous lis ce qui concerne la création de cinq parcs régionaux d'activités supplémentaires : « L'ensemble du territoire régional, conformément aux engagements pris dans le cadre du schéma SERVIR, proposera prochainement une offre qualitative nouvelle et respectueuse du développement durable afin d'accueillir des entreprises créatrices de richesse et d'emplois. Dans ce cadre, le programme des Parcs Régionaux d'activités économiques mobilisera 350 M € en 2007 pour une surface de 800 hectares environ et est aujourd'hui dans sa phase opérationnelle.

Deux opérations sont déjà engagées : le Parc Via Domitia sur Castries et le Parc Nicolas Appert à Castelnaudary,

Cinq Parcs Régionaux supplémentaires vont être votés au cours de cette session, à Frontignan dans l'Hérault, à Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales, à La Cèze dans le Gard, à Bédarieux dans l'Hérault et à Alès-la Grand Combe dans le Gard ».

Cinq autres Parcs suivront en 2008, en particulier en Lozère et dans l'Aude.

Nous sommes donc en train de couvrir le territoire régional d'une série de Parcs dotés de pépinières d'entreprises équipées qui permettront d'accueillir les entreprises non seulement de la Région, mais aussi de Midi-Pyrénées, je pense en particulier au Parc de Castelnaudary, et à des entreprises catalanes pour le Parc de Rivesaltes-Perpignan, ou d'autres entreprises pour les Parcs du Gard et de l'Hérault.

Vous avez raison de nous dire qu'il faut s'y atteler. Pour faire une politique de développement économique, il faut 10 à 20 ans, cela ne se fait pas en 2 ans. Dans ce mandat, tous les parcs d'activités que nous achetons nous coûtent beaucoup d'argent et ne rapportent rien. Le temps de les faire, de les aménager et de les remplir, cela va nous amener à 2010. Nous faisons un pari sur l'avenir. Ce n'est qu'au mandat suivant, si nous sommes réélus, que nous tirerons de la taxe professionnelle des entreprises. Je prends pour exemple l'Agglomération de Montpellier, qui a commencé il y a 20 ans, sur laquelle j'ai créé 8 parcs d'activités. Aujourd'hui les entreprises s'installent toutes seules et je n'ai pas augmenté les taux de la taxe professionnelle sur l'Agglomération de Montpellier depuis 8 ans et les revenus supplémentaires de la taxe professionnelle sont de 7 % en 2007 à taux constants. C'est ce que nous visons sur l'ensemble de la Région. C'est-à-dire que nous mettons en place, si j'ose dire, des sébiles pour recueillir la taxe professionnelle et lorsque ce sera mis en place en 2010, viendra ensuite le temps de la récolte. Pour le moment, nous sommes au temps des plantations et elles coûtent cher. Nous plantons nos pépinières d'entreprises. Nous sommes en train de réhabiliter le Simyra sur Frontignan, la pépinière de Castelnaudary. Tout ce travail est fait et bien fait. C'est la

raison pour laquelle je vous propose justement d'acheter 5 Parcs de plus de façon à faire une politique de longue durée.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 00. – VŒU CONTRE LE PLAN DE REORGANISATION A FRANCE TELECOM POUR LA DEFENSE DES SERVICES PUBLICS**

**M. le PRESIDENT.** – Je vous présente le vœu présenté au nom des groupes de la majorité :

*La direction territoriale de France Télécom vient d'annoncer ses projets de transferts d'activités lors d'un comité d'établissement. Les conséquences en sont la fermeture de sites et la disparition de deux boutiques au niveau régional.*

*Nous assistons à la mise en place du processus de réorganisation annoncé par le PDG et dont l'objectif est la suppression d'au moins 22 000 emplois au plan national, 87 pour notre seule région, alors que dans le même temps, les bénéfices de France Télécom ne cessent d'augmenter : 4,152 milliards d'€ pour 2006.*

*Le tout libéral est dangereux et fait fi des attentes sociales, tant du côté des salariés que des populations. La direction de France Télécom avec la caution de l'Etat veut transformer l'entreprise d'opérateur de réseau en opérateur de services. Le but est de générer toujours plus de profits destinés aux actionnaires au détriment des obligations de services publics.*

*Nous réaffirmons l'exigence du service public. Nous revendiquons sa modernisation, sa démocratisation et son extension.*

*Les services publics s'inscrivent dans les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui sont celles de la République. Ils doivent permettre à toutes et à tous, sur l'ensemble du territoire national, un égal accès aux services rendus.*

*La convergence, salariés, usagers, citoyens, collectivités est essentielle pour repousser ces attaques et faire reconnaître le besoin et la nécessité de grands services publics.*

**M. COUDERC.** – Nous découvrons ce texte au tout dernier moment, donc nous nous abstenons.

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce vœu :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN

Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N°01. – DECENTRALISATION DES AEROPORTS : AEROPORTS DE PERPIGNAN-RIVESALTES**

**M. le PRESIDENT.** – Par délibération du 6 février 2007, le Conseil Régional a décidé de donner mandat aux sept représentants de la Région Languedoc-Roussillon au Syndicat Mixte Perpignan-Rivesaltes de refuser le transfert tant que les problèmes en suspens ne seraient pas réglés. Depuis, M. GAYSSOT, qui suit ces questions d'aéroport, a négocié avec le Ministère des Transports et nous sommes arrivés à une cote mal taillée, ce n'est pas parfait, mais il y a de grosses avancées.

Les difficultés concernaient le déficit d'exploitation, les travaux urgents de mise en conformité (sécurité, sécurité de l'aérodrome) et la situation des personnels en regard du contrat de concession en cours.

Depuis lors, les négociations engagées avec l'Etat ont abouti à un accord sur ces points. Le problème du déficit d'exploitation avant le transfert sera réglé entre la CCI et l'Etat. Celui-ci contribuera à hauteur de 2 M € aux travaux de mise en conformité de l'aéroport.

S'agissant des personnels, le syndicat mixte pourra imposer au futur exploitant la reprise de l'ensemble des agents CCI affectés à l'aéroport, en attendant l'élaboration d'une convention collective nationale qui précisera les modalités de leur transfert et du changement de leur statut.

Ainsi, le syndicat mixte réuni le 27 février sous ma présidence a donné son accord sur la signature de la convention de transfert. Il vous est donc demandé que la Région approuve cette décision et donne mandat à ses représentants de signer la convention.

**Mme MEUNIER-POLGE.** – Lors du précédent Conseil, nous nous étions montrés solidaires en refusant avec la majorité régionale les conditions de transfert de l'aéroport de Perpignan. Pourtant, le groupe Verts a décidé de voter contre la présente délibération. Il n'est pas question ici d'affirmer une position sur cet aéroport en particulier, même si vous nous la demandez, mais d'affirmer notre position de principe sur le développement irraisonné des transports aériens.

Trois raisons à cela : la première tient à la compétence aéroportuaire de la Région. Il n'est ni possible ni souhaitable que la Région soutienne tous les aéroports régionaux. Ses efforts doivent porter en priorité sur les transports les moins polluants qui doivent desservir quotidiennement l'ensemble du territoire.

Le deuxième motif de notre opposition relève d'une interrogation d'ordre économique. Ce sont les compagnies à bas coût, les « low cost » qui assureraient l'essor d'aéroports comme Perpignan, or, l'économie du bas coût c'est la stratégie libérale du tarif le plus bas par la compression maximale des charges. Mais il reste un coût difficilement compressible, celui du carburant et cette charge pèse plus dans le

transport aérien que dans n'importe quel autre secteur. Or, nous sommes entrés dans l'ère de la fin du pétrole, pour ne rien dire du kérosène encore non taxé, mais jusqu'à quand ? Peut-on mener une stratégie de développement sans anticiper la raréfaction du pétrole et l'inévitable augmentation de son prix ?

La troisième et la plus importante raison de notre opposition tient à la contribution des transports aériens à l'effet de serre. Faut-il encore dire que le réchauffement planétaire et son origine humaine sont désormais des réalités attestées et qu'il reste peu de temps pour infléchir les tendances ? Or, l'avion présente la particularité de générer un cocktail de gaz à effet de serre, CO<sub>2</sub>, ozone, vapeur d'eau et d'autres encore. Ainsi, chaque passager aérien en long courrier émet autant de gaz à effet de serre que s'il parcourait seul la même distance au volant d'une très grosse berline. Plus grave, les émissions du trafic aérien croissent bien plus vite, deux fois plus vite, entre 1990 et 2002, que celles liées aux autres activités humaines.

Alors, notre position sur ce thème est tout sauf légère ou inconséquente. Nous n'oublions pas les milliers de salariés d'Airbus menacés de licenciement mais nous ne croyons pas que la marche du progrès mène nécessairement, implacablement, inéluctablement « vers toujours plus d'avions ». La crise d'Airbus invite aussi à entamer une reconversion des compétences des salariés et des savoir-faire industriels vers les modes de transport les moins polluants et les plus à même de relever l'incroyable défi du réchauffement.

Le courage consiste à interroger les choix stratégiques et, plus que jamais, à poser les enjeux du long terme. Voilà pourquoi nous voterons contre cette délibération.

**M. BOUSQUET.** – Une réponse amicale à mon amie Marie MEUNIER-POLGE sur cette question. Je comprendrais mieux le raisonnement et la position si nous étions dans une Région qui ne faisait rien en matière de transport collectif et de TER, mais nous sommes au contraire dans une Région qui a mis le paquet sur le rail, qui va continuer à le mettre et qui le développe. Ce n'est jamais assez mais c'est sûrement la Région de France qui fait le plus. Nous avons donné précédemment, lors d'autres Conseils Régionaux, les chiffres de fréquentation en hausse du TER et c'est l'axe fort de la politique régionale en matière de transport.

En même temps, même si nous devons aborder des questions générales liées aux aéroports, à la voiture, à des modes de transport qui génèrent beaucoup de pollution, nous ne pouvons pas, par rapport au développement économique du Languedoc-Roussillon, tirer un trait sur les aéroports que nous avons aussi besoin de développer. Voilà ma position en toute amitié.

\*\*\*\*\*

M. FLANDIN arrive en séance et reprend la procuration donnée à Mme CELLIER.

\*\*\*\*\*

**M. BECQUE.** – J'avais déjà eu l'occasion au sujet d'une précédente délibération concernant l'aéroport d'attirer votre attention sur l'inquiétude des personnels,

inquiétude qui n'est pas levée par les termes de la présente délibération. Vous indiquez effectivement que l'article L 122-12 du Code du Travail ne reçoit pas application parce que les agents actuels de l'aéroport sont des agents dépendant de la Chambre de Commerce, je ne suis pas sûr d'ailleurs que tous soient dans cette situation-là. Mais au demeurant, il est indiqué dans la délibération qu'en fin de concession, le syndicat mixte « pourra » imposer dans le cahier des charges de la consultation à venir l'obligation de reprise. Je pense qu'il faudrait dire que le syndicat mixte « devra » et conditionner l'intervention de la Région à ce que cette prise en compte des personnels soit réellement effective. Sinon, ce qui risque de se produire, afin de réduire des coûts vis-à-vis des compagnies qui vont fréquenter cet aéroport, c'est la mise à pied d'un certain nombre de personnels. Je vous demande donc de modifier ce seul point.

**M. le PRESIDENT.** – Je ne suis pas totalement en désaccord avec ce que vous venez de dire. Je veux vous faire remarquer que là, nous avalisons l'accord que nous avons passé avec l'Etat sur deux points financiers et pour les personnels, nous nous sommes donnés jusqu'à la fin de l'année puisque la Chambre de Commerce de Perpignan gère l'aéroport jusqu'à la fin de l'année 2007. Nous avons 9 mois et demi devant nous pour régler ce problème. De toute façon, je vous donne l'assurance qu'il n'y a aucun risque pour le statut du personnel. Il y a simplement plusieurs solutions, ou ceux qui gèreront l'aéroport prendront tout le personnel, ou bien une partie sera mise à la retraite parce qu'elle a 60 ans et quelques-uns pourraient peut-être être repris par la Chambre de Commerce. Ce sont des discussions que nous avons avec la Chambre de Commerce qui n'y est pas fermement opposée. Par contre, il n'y a aucun risque, personne ne sera mis à la porte et les salaires de tous seront garantis.

**M. BOURQUIN.** – Ce qu'est en train de faire la Région sur Perpignan est une bonne chose. D'abord, elle vient d'éviter le coup bas du gouvernement qui voulait nous faire payer les dettes. M. le PRESIDENT, vous avez gagné ce bras de fer et c'est une bonne chose. Nous ne paierons pas les dettes contractées par le passé par l'Etat en tant que responsable et propriétaire de cet aéroport.

Deuxième élément, parce que je suis un véritable propagandiste de cette ambition dans les Pyrénées-Orientales, vivement que la Région arrive à la fin de l'année pour donner d'autres perspectives au déplacement aérien sur ce territoire puisqu'en l'espace de 2-3 ans, nous avons réduit du tiers la voilure en nombre de passagers, passant de 600 000 passagers, il y a deux ans à peine, à 400 000 passagers. Que chacun regarde le développement de Gérone qui est passé de 300 000 passagers, il y a à peine 4 ans, à 3 millions. J'ai bien entendu votre propos et vos ambitions de se positionner par rapport au monde hispanique, à Madrid, à l'Amérique du Sud, sincèrement, je pense, et nous attendons et c'est une très bonne chose.

Je voudrais éloigner les discours qui consisteraient à dire qu'on ne doit pas avoir un deuxième aéroport dans cette région. Je ne pense pas, Mme MEUNIER, qu'on puisse être à vos côtés. Sur l'ambition à 20 ans, qu'on réfléchisse et qu'on agisse au regard des pollutions, je suis entièrement d'accord, mais aujourd'hui, je ne vois pas comment dans une assemblée on pourrait sacrifier tout d'un coup une partie de notre territoire pour lequel, tous, nous appelons de nos vœux le développement

économique. Ce développement c'est de l'emploi et du bien vivre pour notre région et ce sont ces perspectives que nous avons avec cet aéroport.

**M. GAYSSOT.** – Je voudrais souligner que finalement après discussion et ce bras de fer avec l'Etat, nous sommes arrivés à un compromis acceptable, ce qui nous a permis de faire cette proposition aujourd'hui pour valider la convention.

Heureusement que nous nous sommes battus parce que c'étaient des millions et des millions d'euros qui seraient restés sous notre responsabilité si nous n'avions pas obtenu les engagements de l'Etat dans ces négociations.

Pour le personnel, je veux préciser, c'est dans la délibération d'aujourd'hui, que dans le même moment, se discute au niveau national une convention collective, c'est-à-dire qu'il y a à l'échelle nationale un débat entre les pouvoirs publics, les représentants patronaux, les CCI et également les syndicats pour l'évolution positive vis-à-vis des personnels. J'ajoute, et c'est également noté dans la délibération, que nous entendons parler et discuter avec les représentants du personnel sans attendre la décision prise par le syndicat mixte à la fin de l'année. Ce sont des choses importantes car nous sommes dans la démarche, à la fois de la défense de l'emploi, des salariés et des statuts, mais avec comme base essentielle la nécessité d'en discuter y compris avec eux.

Un mot concernant ce débat sur l'environnement et le transport aérien. Il se trouve que pour ce qui est de l'automobile, des poids lourds, l'alternative à la consommation du pétrole ou du gas-oil passe par l'utilisation du fer, du rail, du bateau, pour transporter davantage de marchandises avec moins de dépenses énergétiques. En l'occurrence, pour le rail c'est même avec la possibilité de transporter des marchandises avec une énergie pour grande partie nucléaire qui, comme chacun sait, est moins responsable de la dégradation de la couche d'ozone que les autres consommations d'énergie fossile.

Pour ce qui est de l'avion, malheureusement jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé autre chose que l'utilisation kérosène. Il n'est pas pensable, pour l'instant, peut-être que cela viendra un jour, qu'on puisse substituer d'autres modes de propulsion que le kérosène pour le transport dans l'aviation. Alors, que faire ? Soit dire qu'on cloue les avions au sol et après tout, la mobilité, le déplacement, le besoin de voyager est refusé, mais derrière il y a l'emploi et pas que l'emploi, il y a le progrès de la société. Soit, on se demande comment faire pour intégrer la question de l'environnement et de la lutte contre l'effet de serre y compris dans ce domaine-là indispensable du transport aérien. Par exemple, lorsqu'il s'agit de déplacements de courte distance, une substitution peut se faire entre la grande vitesse et l'aviation, c'est déjà le cas en ce qui concerne Nîmes-Paris. Pour ce qui est des plus longs trajets, il faut faire deux efforts. D'une part, remplir les avions, ce qui sera plus économique en énergie que si le remplissage est à 40 %. Il y a donc un besoin de voir une politique aéroportuaire permettant d'avoir un effet de masse. D'autre part, il y a aussi tout le travail qui peut se faire sur les moteurs et les matériaux. Le fameux Airbus A380 dont il est question aujourd'hui, a une consommation de 20 % inférieure aux autres avions gros porteurs comme le Boeing américain.

**Mme ARDITI.** – Etes-vous d'accord pour taxer le kérosène d'abord et ensuite on en parlera ? Les « low cost » aujourd'hui font que des voyages en avion coûtent moins cher que l'équivalent TGV parce qu'ils cassent les prix.

**M. GAYSSOT.** – On ne peut pas aller en TGV aux Etats-Unis ou en Chine.

**Mme ARDITI.** – Bien entendu. Mais si on ne faisait que cela, cela irait déjà mieux.

**M. GAYSSOT.** – En ce qui concerne les taxes, il serait aberrant qu'il n'y ait des taxes que pour nos compagnies européennes alors que les Américains, de leur côté, ne taxent pas. Cette question doit être réglée à l'échelle internationale.

**M. le PRESIDENT.** – M. GAYSSOT, vous ne convaincrez pas les Verts.

**M. GAYSSOT.** – Sur cette question, il faut aussi avoir une attitude responsable. Nous avons des aéroports, nous en prenons la responsabilité et nous avons intérêt à ce qu'ils marchent, qu'ils créent les conditions du développement et de l'emploi. Ce n'est pas contraire au progrès ni à la société, au contraire, dès lors qu'on intègre le problème des nuisances y compris des nuisances sonores qu'il faut combattre.

**M. le PRESIDENT.** – Je voudrais ajouter une information. M. BOURQUIN m'a envoyé récemment une compagnie sur l'aéroport de Perpignan, EAS, qui fait de la maintenance aérienne et est spécialiste sur les A380 et autres, c'est une des rares en France. Cette compagnie veut s'agrandir et créer 40 emplois. Elle a besoin qu'on lui donne un bout de terrain sur l'aéroport et qu'on les subventionne pour faire ces travaux. Nous y sommes très favorables, les services de M. FESTOR s'emploient à dégager cet espace pour EAS et j'espère que courant 2008, nous créerons 40 emplois supplémentaires sur Perpignan et surtout nous renforcerons sa capacité internationale.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, UMP, Non Inscrits, FN

Contre : Groupe Verts et Citoyens

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

M. BLANC arrive en séance et reprend la procuration donnée à M. ROSSIGNOL.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.01. – CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF CENTRAL 2007-2013**

**M. le PRESIDENT.** – M. BERTRAND a suivi cette question et je le laisserai vous présenter le projet. Je voudrais simplement vous donner un éclairage global.

C'est un accord qui s'insère dans les grands accords que nous passons. Nous avons signé et voté, il y a deux mois, le Contrat de Projet 2007-2013 qui engage 1 649 M €. Avant-hier, je suis allé à Lyon signer le Contrat Interrégional du Plan Rhône avec M. VERDIER pour 144 M € pour lequel les Régions apportent le plus, 57 M €. Nous l'avons signé entre cinq Régions : la Franche-Comté, la Bourgogne, PACA, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon.

Nous passons là au troisième grand contrat que nous signons, il s'agit de la convention interrégionale du Massif Central. Nous sommes à égalité avec l'Etat avec 6,6 M €, et 4 M € pour l'Europe. Au total 17,2 M €, c'est ce que vous allez voter.

Pour terminer cette série de contrats, il ne restera plus qu'à signer la convention interrégionale du Massif des Pyrénées pour 2007-2013 qui portera sur 20 M € et pour laquelle nous fournissons 7,5 M €.

Maintenant, je voudrais pousser l'analyse sur le seul contrat du Massif Central et comparer le contrat 2000-2006 et le contrat 2007-2013. En 2000-2006, l'Etat avait mis 85 M €, sur 2007-2013, il met 61,2 M €. Donc, la baisse des subventions d'Etat est de 28 %. L'Etat assassine ce contrat et se retire de presque un tiers. Il faut saluer l'effort de l'Europe dans ce domaine. Elle avait donné 14 M € en 2000-2006, elle donne 40,5 M € en 2007-2013. Elle augmente donc de 189 % alors que l'Etat baisse de 28 %.

Nous signons ce contrat Massif Central entre six Régions : l'Auvergne, la Bourgogne, le Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces six Régions avaient mis, en 2000-2006, 36 M €, elles mettent en 2007-2013, 61,2 M €, soit une augmentation de 70 %.

Si nous comparons les deux contrats, 2000-2006 et 2007-2013, l'Etat est en baisse de 28 %, la Région augmente de 70 % et l'Europe de 189 %. Au total, le contrat Massif Central voit ses crédits augmenter de 20,6 %. Nous avons 135 M € à dépenser en 2000-2006, et en 2007-2013, il y aura 162,9M €. C'est donc en forte augmentation grâce à l'effort de l'Europe et des Régions. Voilà l'analyse de cette convention. Je laisse à Alain BERTRAND le soin de vous présenter les détails et l'armature de la convention interrégionale du Massif Central pour 2007-2013.

**M. BERTRAND.** – M. le PRESIDENT, vous avez dit l'essentiel de ce qu'il fallait dire. Je ferai quelques observations supplémentaires. En plus de la baisse des crédits d'Etat et le fait que l'Europe, et surtout les Régions, se sont engagées davantage, par rapport à la convention précédente, de 2000 à 2006, exécutée par votre prédécesseur, Jacques BLANC, et l'Etat, il y avait un taux d'engagement pour la Région Languedoc-Roussillon de 45 % seulement, c'est-à-dire que 65 % des possibilités de programmation n'avaient pas été exécutés. C'est donc un mauvais chiffre.

**M. le PRESIDENT.** – A mettre au compte de Jacques BLANC.

**M. BERTRAND.** – Pour le reste, il s'agit d'adopter la convention interrégionale de Massif qui a été adoptée par le Comité de Massif Central et doit être maintenant adoptée par l'ensemble des Conseils Régionaux, nous sommes déjà les 4<sup>ème</sup> à l'avoir adopté.

Contrairement à ce que mes collègues croient souvent, cela ne concerne pas que le Département de la Lozère, mais cela concerne l'Aude, le nord du département de l'Hérault, le nord du département du Gard et supplémentairement le département de la Lozère. Sur des secteurs qui nous sont particulièrement importants pour développer l'économie et l'aménagement du territoire, par exemple, l'agriculture, la forêt, le bois, le tourisme, c'est une opportunité parce qu'il y a de nombreux dossiers qui pourront être financés par l'intermédiaire de la convention interrégionale de Massif ou du moins de son programme opérationnel.

Je vais prendre des exemples. L'accompagnement de la structuration de la filière bois autour de projets de développement en prenant appui sur des interprofessions ; l'installation de la fibre optique le long de l'A75 ; le développement des énergies renouvelables, éolien, bois-énergie ; la valorisation des productions agricoles liées à l'herbe, celles qui jouent un rôle incontournable dans la gestion de l'espace. Ce sont donc des choses assez significatives.

Concernant les financements, la réunion tenue ici même en septembre par M. le PRESIDENT avec le Directeur Général et les Présidents des cinq autres Régions concernées, a été l'élément déclenchant et a permis au Président de la Région Auvergne de partir chercher des crédits suffisants très importants puisqu'il y a une augmentation de 26 M € de l'Europe, notamment auprès du FEDER.

Un travail important a été fait. La convention vient après que le Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif a été adopté. Nous l'avons adopté le 9 juin et il prévoit le développement durable à l'échelle de 2030.

Sur la programmation, nous souhaitons que les Régions soient beaucoup plus associées, que ce ne soit pas un pilotage exclusif de l'Etat mais qu'il y ait bien un binôme Etat-Régions. Nous avons mis au stade d'étude, une entente interrégionale qui en est à sa première étape et c'est vous-même, M. le PRESIDENT, qui devrez valider, lors d'une réunion avec les cinq autres Présidents des Régions du Massif Central, à Vulcania, le 29 juin, s'il y a lieu de poursuivre ou d'arrêter. Si nous poursuivons, quelles sont les prérogatives qu'on pourrait mettre dans cette convention interrégionale de Massif ? Par exemple, doit-on mettre le tourisme de moyenne montagne, une partie de l'agroalimentaire. C'est vous et vos collègues qui le définirez. Je dirai là aussi que le pilotage est parfaitement maîtrisé.

Au total, du bon travail et une Région Languedoc-Roussillon exemplaire car sur les critères de répartition des 60 M € qu'il a fallu déboursier pour les Régions, on aurait pu dire qu'on payait au prorata de la population qu'on avait dans le Massif, en l'occurrence le Massif Central, c'est-à-dire 4,92 % de la population de nos cinq départements. Au lieu de cela, nous avons accepté de prendre 50 % de la charge en se la répartissant solidairement entre les six Régions et je crois que vis-à-vis de nos

partenaires, c'est exemplaire et cela nous donne des droits dans l'avenir pour l'exécution de ce contrat entre l'Etat, l'Europe et les six Régions du Massif.

**M. le PRESIDENT.** – Nous avons fait cela en hommage aux valeureux Gabales de Javols qui ont été les seuls à se battre avec Vercingétorix à Alésia. C'est pour nous faire pardonner d'avoir été dans l'armée de César.

**M. BERTRAND.** – Il convient donc maintenant de voter cette convention interrégionale de Massif pour la valider.

**M. GAYSSOT.** – Dans cette convention, il y a un volet transports et infrastructures, y compris une démarche concernant les transports alternatifs aux transports motorisés. A ce propos, je veux d'une part donner une information au Conseil Régional concernant la liaison Clermont-Béziers, du fait de la décision prise en 2002 par le gouvernement de M. RAFFARIN de ne pas respecter la parole donnée c'est-à-dire d'appliquer le contrat de plan qui prévoyait la modernisation de cette ligne-là, ce qui n'a pas été fait. Depuis, il s'est passé des choses très graves, notamment un déraillement à Saint-Flour, qui heureusement ne s'est pas traduit par des drames humains. Suite à ce déraillement la SNCF, nationalement, a décidé des ralentissements de trains sur plus de 600 kms de voie ferrée et près de 180 dans notre région. De ce fait, un besoin de régénérer ce réseau a été effectivement reconnu y compris dans le cadre de la signature des contrats de projets. Depuis maintenant 15 jours, suite à cette dégradation, la circulation est interrompue dans la région Auvergne au nord de Saint-Chély d'Apcher. De ce fait, d'une part le train Aubrac que nous avons réussi à maintenir alors qu'il devait être fermé n'est plus en continuité ferroviaire, et d'autre part, l'usine Arcelor Mittal qui se trouve à Saint-Chély d'Apcher avec 250 salariés qui fait venir ses matériaux d'acier par le train se trouve dans la situation suivante : 120 000 tonnes d'acier passent par le rail annuellement, sinon il faut les mettre sur plus de 5 000 camions et là, c'est de l'alternatif dans le mauvais sens qui se fait avec cette situation.

Après être intervenus avec le Président SOUCHON, la SNCF va acheminer les produits d'acier par la voie ferrée jusqu'au plus près de ce qu'il est possible. Elle pensait s'arrêter dans un premier temps au nord de Clermont et là, elle va aller jusqu'en dessous d'Issoire, de telle sorte que le transbordement par camion soit le plus court possible jusqu'à l'usine. Ce qui est surtout important, ce sont les travaux pour remettre en service et nous avons obtenu que 8 M € de travaux immédiats soient faits, de telle sorte qu'ils vont commencer dès le début du mois de mai et s'achèvent dès cet été. On a là l'engagement que cela sera pris sur le budget de l'Etat et de RFF.

C'est la convention Massif Central qui prévoit de traiter le problème des transports mais c'est sur une démarche plus générale qui tourne autour du développement durable comme question majeure et que nous pouvons aujourd'hui mettre en valeur en menant ce combat pour que ces lignes continuent à fonctionner dans les meilleures conditions.

**M. SAINT-LEGER.** – Je vais peut-être vous surprendre agréablement en vous faisant part de ma satisfaction et de notre satisfaction au niveau du groupe pour ce rapport intéressant concernant le Massif Central et que nous voterons sans réserve.

Permettez-moi de dire que personnellement je me réjouis de voir que la loi du 23 février 2005 dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur à l'Assemblée Nationale qui concerne le développement des territoires ruraux produit des effets aussi bénéfiques pour la Région Languedoc-Roussillon, ce dont vous vous louez fort justement dans votre rapport et je vous en remercie.

Je me félicite aussi que votre rapport souligne fort à propos l'effort aux côtés des Régions consenti par l'Etat et l'Europe en faveur des territoires du Massif Central et qu'avec une enveloppe totale de plus de 162 M €, dont plus de 100 apportés par l'Etat et les Régions, 60 par les Régions dont 6 pour le Languedoc-Roussillon, il s'agit effectivement d'un engagement fort.

Tout d'abord, le Massif Central doit conforter son offre d'accueil de nouveaux arrivants. Comme le soulignait dernièrement un article paru dans le journal « Les Echos », les disparités sont fortes entre les 18 départements de ce Massif, l'Allier, par exemple, dont la population baisse régulièrement et d'autres comme la Lozère ou le Cantal qui voient leur déficit en naissances compensé par l'accueil de nouveaux arrivants. Il s'agit donc de mutualiser les moyens pour que les collectivités puissent structurer l'offre de service, notamment et cela a été rappelé par vous-même, dans l'accès aux nouvelles technologies de l'information. Il s'agit également de mieux prendre en compte l'augmentation des installations agricoles hors cadre familial.

Concernant la création des richesses, la convention fait mention de filières d'excellence reconnues à l'échelle interrégionale et dans notre territoire de Lozère, de la Montagne Noire, des Cévennes ou du Haut Hérault, la création de richesses doit notamment passer par la valorisation des filières agricoles, en particulier pour le lait et la viande. Les maîtres d'ouvrage, les entreprises doivent trouver un soutien technique qui les accompagne dans le montage de dossiers au niveau du Massif. Ainsi, on soutiendra efficacement nos filières bois-énergie et bois-industrie.

Voilà simplement, au nom du groupe UMP, ce que je voulais ajouter.

**M. le PRESIDENT.** – Je vous remercie. M. BLANC, avant de vous donner la parole, je voudrais savoir pourquoi dans le contrat Massif Central 2000-2006 vous n'avez utilisé que 49 % des crédits. C'est regrettable.

**M. BLANC.** – La réponse est simple. La convention que nous avons signée, qui était une bonne convention comme celle-ci d'ailleurs, pour qu'elle puisse s'appliquer directement, il faut qu'il y ait l'Etat, RFF et la SNCF qui y participent. Je veux m'associer aux paroles de mon collègue Francis SAINT-LEGER, mais rejoindre aussi celles de M. GAYSSOT, je suis d'accord avec lui sur le fait qu'il est indispensable que soit posé d'une manière très objective le problème de cette ligne Béziers-Neussargues dont l'incidence sur le développement économique sur l'usine de Saint-Chély est majeure. La meilleure preuve est qu'aujourd'hui tout le monde est mobilisé et je m'en félicite pour qu'on puisse apporter une réponse ferroviaire au problème du

transport de ces bobines venant de Fos. Nous avons demandé qu'au moins pour la période des travaux, on regarde ce qui peut être fait, soit en remontant jusqu'à Saint-Chély, soit même en utilisant la ligne de Lyon, la Bastide, Mende, le Monastier et remonter vers Saint-Chély. Le trafic des camions quotidiens va générer des encombrements majeurs et créer d'ailleurs dans l'usine une modification de fonctionnement de celle-ci par le fait que les camions devraient apporter ces matériaux.

C'est une usine très performante qui a su évoluer et réalise les tôles magnétiques spécialisées avec recuit qui sont vendues dans le monde entier, en particulier en Chine, ce qui prouve d'ailleurs qu'en Lozère, il peut y avoir un potentiel industriel vrai, on en a la démonstration.

Je pense qu'il est capital qu'il y ait cette mobilisation pour imposer à la SNCF l'étude la plus complète et le lancement des travaux. J'avais signé, tout le monde était d'accord, dans la convention Massif Central, le volet ferroviaire pour 100 M de francs à l'époque de la Région et de l'Etat, nous avons été appelés ensuite à réduire ces ambitions, mais soyons honnêtes, pratiquement peu de choses ont été réalisées, d'où l'explication et la réponse à votre question. A mon avis, ce n'est pas une raison pour baisser les bras et je pense qu'il faut qu'on ait une politique claire par rapport à la marchandise. On sait très bien qu'entre Neussargues et Marvejols, cela ne sera pas les voyageurs, il y a d'ailleurs des bus en liaison avec la SNCF qui transportent les voyageurs, mais pour la marchandise, il faut sauver le train Aubrac et consolider les atouts de cette ligne entre Clermont et Béziers. Quels que soient les gouvernements, il y a une faute de la SNCF, un manque de volonté de la part de Réseau Ferré de France et de la SNCF, quels que soient là aussi les responsables et les gouvernements. Pour la Région Languedoc-Roussillon, c'est une artère importante de développement économique et je souhaite vivement en effet que tous ensemble nous relançons la mobilisation qui avait débouché sur une bonne signature de contrat. Ce que j'avais signé n'est pas entré dans la réalité totalement, par contre, sur le plan du volet des politiques de Massif, je pense qu'en approuvant tous ensemble cette convention interrégionale du Massif Central, c'est la politique des Massifs que la Région soutient et cela me paraît une bonne politique pour l'aménagement du territoire.

Je m'excuse d'être arrivé en retard à cette session, mais je célébrais hier à Rome les 50 ans de l'Europe et j'aurais aimé, M. le **PRESIDENT**, qu'on puisse avoir ici un geste fort pour célébrer ce qui, il y a 50 ans, a engagé ces pays d'Europe dans la voie de la paix, du développement et qui aujourd'hui, doit trouver un nouvel élan. Voilà ce que je souhaite, M. le **PRESIDENT**.

**M. le **PRESIDENT**.** – Quel bonheur de vous entendre lorsque vous êtes apaisé.

**M. **BOURQUIN**.** – M. Jacques BLANC se déplace beaucoup ces temps-ci. Il nous a presque rendu visite à Puigcerda, il a été invité alors que nous ne l'avons pas été.

**M. **BLANC**.** – C'est moi qui avais lancé l'opération il y a 10 ans.

**M. BOURQUIN.** – Je voudrais rappeler deux faits importants qui méritent l'attention de cette assemblée.

Concernant l'hôpital transfrontalier dont j'ai été l'initiateur en 1997, il est le seul hôpital transfrontalier d'Europe. Il y a 10 ans déjà, j'avais lancé cette idée, de concert avec Francis MONTAGNE, le Président de l'Ordre des Médecins. Nous avons mis un moment à évoluer et avancer puisqu'à l'époque, il faut se souvenir que lorsqu'on allait, par accident ou autre, se faire soigner dans un établissement hospitalier étranger, on n'avait même pas le remboursement. Depuis, on a dû évoluer et avancer. En 2001, les premiers comités de pilotage ont été sous ma présidence, les comptes-rendus sont là pour l'attester et d'ailleurs, ils me rendent honneur.

Après les premiers comités de pilotage ont eu lieu en 2001, nous avons mis cet hôpital sur pied. En 2002, il y a eu un changement démocratique, soit, je n'étais plus député et ne pouvais plus porter l'affaire, et le gouvernement Raffarin à l'époque a laissé tomber cette idée au point où, et les délibérations en attestent, c'est le Conseil Général des Pyrénées-Orientales qui a payé les études préalables, c'est votre Région, M. le PRESIDENT FRÊCHE, qui est venue aider le Conseil Général en 2004 pour le dédommager de cette implication financière. Les délibérations en attestent.

Aux conclusions de cette étude préalable, le gouvernement n'a pas pu faire autrement tellement il était évident qu'il fallait faire cet hôpital et à partir de 2005, il s'y est mis. La preuve est que la 1<sup>ère</sup> pierre n'intervient que maintenant en 2007.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, Mme BASTAROLI, avec la procuration de M. MALAVIEILLE, Mme COLLERAIS, avec la procuration de Mme NEGRIER, M. BOUSQUET, avec la procuration de M. GARINO, M. GAYSSOT, avec la procuration de M. BORE  
Abstentions : Groupe FN, Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

**M. le PRESIDENT.** – Mme TIGNERES et M. GALANO s'abstiennent et votent avec le Front National. Je note donc que les deux communistes des Pyrénées-Orientales et le Front National s'abstiennent.

**Mme TIGNERES.** – Sur le contrat de projet initial, nous nous étions aussi abstenus car vous avez refusé d'intégrer notre vote de refus de vote et vous en avez fait une abstention. Donc, aujourd'hui, légitimement, nous sommes sur une abstention.

**M. le PRESIDENT.** – Vous vous abstenez comme le Front National. Je refais le compte des voix : les groupes PS, divers gauche, Verts et Communiste, moins deux, plus les groupes UMP et Non Inscrits votent pour, et les deux communistes des Pyrénées-Orientales et le Front National s'abstiennent.

**M. JAMET.** – Une explication de vote.

**M. le PRESIDENT.** – Vous ne voulez pas que je vous comptabilise avec eux ?

**M. JAMET.** – Et surtout pas avec eux. Ce n'est pas parce qu'on vote en même temps qu'on vote avec. Nous nous abstenons parce qu'on n'a pas plus de raison de faire confiance à cette nouvelle convention qu'à la précédente qu'avait signée Jacques BLANC, il nous a expliqué pourquoi tout à l'heure. Nous n'avons confiance ni dans la Région ni dans l'Etat ni dans l'Europe. Voilà les raisons de notre abstention.

**M. le PRESIDENT.** – Très bien. Donc, c'est adopté.

\*\*\*\*\*

M. VERDIER quitte la séance et donne procuration à M. NAVARRO.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.02. – FORMATION PROFESSIONNELLE – PACTE – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET A LA TRANSMISSIONS D'ENTREPRISES**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.03. – FORMATION PROFESSIONNELLE – PROGRAMME EXPERIMENTAL RECHERCHE ET INNOVATION 2007 – FINANCEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION – 3<sup>ème</sup> INDIVIDUALISATION ET MODIFICATIONS**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.04. – FORMATION PROFESSIONNELLE – PROGRAMME EXPERIMENTAL RECHERCHE ET INNOVATION – IMPLANTATION DE DEUX NOUVELLES ECOLES REGIONALES DE LA 2<sup>ème</sup> CHANCE**

**M. le PRESIDENT.** – Nous avons ouvert une école de la 2<sup>ème</sup> chance dans l'Hérault qui fonctionne très bien. Mme Béatrice NEGRIER, qui a cette délégation, vous propose de créer, pour la rentrée 2007, deux nouvelles écoles, une dans l'Aude, l'autre dans le Gard, Les Pyrénées-Orientales et la Lozère suivront en 2008.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits  
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.05. – FORMATION PROFESSIONNELLE – AIDES INDIVIDUELLES A LA FORMATION – 3<sup>ème</sup> INDIVIDUALISATION – ANNULATIONS**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.06. – FORMATION PROFESSIONNELLE – DOTATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION REGIONALE DES MISSIONS LOCALES**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits  
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.07. – APPRENTISSAGE : FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS ET DES SECTIONS D'APPRENTISSAGE – SOLDE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT 2007 – POURSUITE DE PROGRAMME**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.08. – APPRENTISSAGE : FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS ET DES SECTIONS D'APPRENTISSAGE – POURSUITES DE PROGRAMME ELIGIBLES AU FSE**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.09. - APPRENTISSAGE : FONCTIONNEMENT DES CFA – AIDE AU PREMIER EQUIPEMENT DES APPRENTIS ET TRANSPORT, HEBERGEMENT, RESTAURATION 2007**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.10. – APPRENTISSAGE : INVESTISSEMENT DANS LES CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS**

**M. le PRESIDENT.** – C'est pour le CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers-Saint-Pons, l'AFORBATP du Gard et de l'Hérault , pour le CFA Pierre Villeneuve, l'AFORBATP des Pyrénées-Orientales, pour le CFA Marcel Mercader.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.11. – APPRENTISSAGE : AIDE A LA MOBILITE EUROPEENNE**

**M. le PRESIDENT.** – Il s'agit de rembourser les déplacements du CEFOBAT de Lézignan-Corbières en Allemagne, du CFA Agricole du Gard dans le Bade Wurtemberg, du CFA de l'Industrie de Lattes à Melsungen en Allemagne, du CFA des Compagnons du Devoir à Cordoba en Espagne et des Compagnons du Devoir à Hemstedt en Allemagne.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.12. – EDUCATION – PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LES LYCEES PUBLICS – DOTATION FORFAITAIRE**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.13. – EDUCATION – PRESTATIONS ACCESSOIRES ACCORDEES AUX PERSONNELS LOGES DANS LES E.P.L.E. PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.14. – EDUCATION – DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLICS**

**M. LEVITA.** – Nous faisons figurer dans ce dossier la totalité de la grille de calcul de la dotation annuelle de fonctionnement, c'est-à-dire que ceci permet à chaque lycée de calculer ce que la Région lui doit et pas ce que la Région lui donne. Nous allons faire fonctionner ce système en totalité cette année et nous vous avons donc donné,

en annexe 2, la dotation définitive telle que calculée par la grille et en fait, la dotation qui sera donnée.

Vous pourrez noter qu'il y a un certain nombre de lycées qui vont toucher, au titre de l'année 2007, une dotation supérieure à ce qu'elle devrait être en application de la grille, mais ceci vient du fait que nous avons déjà donné une dotation prévisionnelle en novembre et que nous ne pouvons pas la diminuer pour cela.

J'espère que Mme TIGNERES sera contente de ce rapport parce que nous avons, dans les mandats précédents, beaucoup protesté contre le fait qu'il n'y avait pas de grille permettant aux lycées de calculer leurs dotations et qu'enfin nous en avons une qui fonctionne, je pense, à la satisfaction de tout le monde. Merci.

**M. le PRESIDENT.** – Donc, on ne peut plus faire à la tête du client.

**M. LEVITA.** – Non, M. le PRESIDENT.

**M. le PRESIDENT.** – C'est très bien. Je vous félicite.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.15. – EDUCATION – DOTATIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES PRIVES**

**M. LEVITA.** – Là aussi, nous fonctionnons de manière rigoureuse. Nous calculons la moyenne de ce que nous donnons pour l'enseignement général, donc 292,67 € par élève et 420,49 € par élève en enseignement professionnel. Nous avons le nombre d'élèves dans chacune de ces catégories dans l'enseignement privé, nous multiplions. C'est clair, transparent, net, tout le monde peut le consulter.

**M. ROSSIGNOL.** – Avec mes collègues des groupes UMP, Non Inscrits, nous regrettons que l'enveloppe globale allouée aux établissements privés soit en diminution. Nous constatons, en effet, que pratiquement la moitié des établissements privés de la région voient leurs dotations diminuer. Ces établissements accueillent pourtant 22 000 élèves dans notre Académie.

Je profite aussi de l'occasion pour rappeler que nous déplorons que la Région se soit désengagée des investissements des établissements privés.

**Mme TIGNERES.** – Tant mieux. Vous y avez suffisamment participé dans les années précédentes.

**M. ROSSIGNOL.** – Ils accueillent des élèves comme tout le monde, ils accueillent souvent des élèves qui ne peuvent pas aller ailleurs et ils ont donc effectivement un rôle important pour l'éducation de nos enfants. Vous avez décidé, depuis votre élection, de ne pas attribuer d'aides aux investissements des établissements privés lorsqu'ils ouvrent des classes, se dotent en équipements immobiliers ou mobiliers. Nous déplorons là aussi ce choix politique que vous avez fait, M. le **PRESIDENT**.

**M. le PRESIDENT.** – Vous avez tort. Je vais laisser M. LEVITA vous répondre.

**M. LEVITA.** – Je conteste que la dotation annuelle de fonctionnement ait diminué puisque nous faisons un calcul mathématique. Nous avons calculé cette année combien nous donnons en moyenne pour les élèves de l'enseignement général, cette dotation est en augmentation, nous calculons en moyenne ce que nous donnons pour l'enseignement professionnel dont l'augmentation est de l'ordre de 4 %. Il n'y a donc pas de diminution.

Quant à l'investissement, M. ROSSIGNOL est en avance puisque nous allons en discuter lors de la prochaine session du Conseil Régional puisque nous allons distribuer ce qui est inscrit au budget 2007 et nous allons donner là aussi la réglementation que nous avons adoptée pour opérer ces investissements et ces subventions.

**M. le PRESIDENT.** – La séparation de l'Eglise et de l'Etat, voulue par Emile COMBES, est dans la grande tradition du SAINT AUGUSTIN de la Cité de Dieu.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **RAPPORT N° 01.18. – PATRIMOINE REGIONAL : CONVENTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO DU RESEAU DES SITES MAJEURS DE VAUBAN**

**M. le PRESIDENT.** – Il s'agit de deux sites majeurs en Languedoc-Roussillon, les sites de Mont-Louis et de Villefranche-de-Conflent, en soutien à l'action que mène le Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

**M. BLANC.** – Pourquoi n'ajoute-t-on pas, puisqu'on avait déposé un dossier et que tout le monde était d'accord, le train jaune. Il est vrai que c'était François CALVET qui l'avait beaucoup porté.

A l'Unesco, il y a plusieurs catégories. Il y a aussi un dossier très important qui intéresse aussi le Gard, le dossier Causses et Cévennes.

**M. le PRESIDENT.** – Nous en parlerons plus tard.

\*\*\*\*\*

M. CODORNIOU quitte la séance et donne procuration à Mme CHARLES.

\*\*\*\*\*

**M. BOURQUIN.** – M. BLANC, une fois de plus vous avez montré que vous n'avez pas compris grand chose à ce dossier. Nous n'en sommes pas à proposer des sites, c'est retenu par la France. Comment pouvez-vous en proposer d'autres alors que c'est le seul site de France proposé par le gouvernement français sur les 14 sites Vauban en France, en tête de liste, il y a Besançon, mais il y a aussi Arras, Briançon, en Bretagne, à Bordeaux. Parmi ces 14 sites, il y en a deux, Villefranche et Mont-Louis, et c'est notre fierté.

Aujourd'hui, l'objectif c'est de suivre cette initiative initiée par le Parc Naturel Régional. Cette initiative portée par le Parc Naturel Régional, reconnue en France, pour laquelle il y a deux piliers, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Concernant l'Unesco, c'est à la fois un concours et un examen. Nous venons de décrocher le concours. Sur les 46 sites proposés en France pour concourir à l'Unesco, nous sommes maintenant seuls. Nous avons été choisis, nous avons gagné le concours. Pour l'examen, on doit décrocher la timbale Unesco à l'échelle mondiale. Si on passe cet examen, on n'est plus en concurrence. Il peut y avoir un thème allemand ou italien retenu et le nôtre. Il s'agit donc de foncer sur les animations, les moyens, nous avons l'ossature principale, c'est cet héritage de Vauban.

Aujourd'hui, avec le rapport que vous allez voter, vous allez donner les moyens de mieux défendre notre candidature à l'échelle du monde car déjà la France l'a reconnue. Nous allons donc plus loin et c'est à l'honneur de notre Région et un grand moment.

Quant au train jaune, il méritera un jour l'Unesco, je le défendrai et j'espère que nous serons beaucoup à le faire. Il y a deux éléments qui nous pénalisent énormément, deux décisions prises ici. La première a été de dire qu'on doit être à l'Unesco et ceux qui nous ont précédés ont pris la décision de vendre les gares du train jaune. Sur les 40 gares, 20 ont été vendues. Comment voulez-vous dire au monde entier que ce patrimoine vous intéresse alors que vous l'avez vendu ?

La deuxième chose, vous avez fait de ce train jaune un affreux tramway qu'on n'arrive même pas à faire rouler. Aujourd'hui, même le public ne veut pas le prendre, il veut continuer à rouler dans les vieilles michelines. Vous n'avez rien compris à la tradition du train jaune. Je conseille aujourd'hui à l'assemblée de mettre ces deux locomotives à la ferraille car nous n'en voulons plus, elles déshonorent le territoire, c'est votre échec et vous osez encore en parler, alors que vous avez bradé notre patrimoine. Vous n'avez rien compris à notre patrimoine. Vous êtes notre déshonneur

par les décisions que vous avez prises, oui, M. BLANC. C'est à nous à réparer toutes vos erreurs de ce point de vue-là, mais nous le ferons, nous sommes sur la bonne voie. Manifestement, vous n'avez rien compris et c'est fort dommage.

**M. MOYNIER.** – Je ne comprends pas du tout comment on peut entendre de tels propos dans cette assemblée. Prenant bien souvent le train jaune, il n'y a pas plus beau train, il n'y a peut-être pas de paysages plus pittoresques que ceux que l'on peut voir et apprécier en prenant ce train.

M. BOURQUIN, je vous conseille vivement, au lieu de rouler en voiture sur une route complètement défoncée et très dangereuse pour aller dans les stations pyrénéennes, de prendre le petit train jaune, cela vous calmera, cela vous fera prendre du temps car il faut laisser le temps au temps, et vous apprécierez les merveilleux paysages que vous dirigez à la tête du Département.

**M. BOURQUIN.** – Vous n'avez rien compris à mon intervention.

**M. le PRESIDENT.** – Je fais voter ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **RAPPORT N° 01.19. – PROGRAMME DES PARCS REGIONAUX D'ACTIVITES ECONOMIQUES – STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DE LA CEZE**

**M. le PRESIDENT.** – Pour le moment, nous avons lancé deux parcs, le parc Via Domitia sur 130 hectares à Castries et le parc Nicolas APPERT sur 130 hectares à Castelnaudary où la procédure de ZAC a débuté au mois de février 2007.

Nous vous proposons d'acheter cinq nouveaux parcs régionaux et de les baptiser ainsi :

- à Frontignan : Joseph MONTGOLFIER
- à Rivesaltes : François ARAGO
- à la Cèze : Marcel BOITEUX
- à Bédarieux : Aristide CAVAILLE-COLL
- à Alès-La Grand Combe : Humphry DAVY.

D'autres suivront pour atteindre le maillage régional, très rapidement en 2008, de 11 parcs.

Nous mettons en place un mode d'organisation qui est le même partout. Donc, que personne ne se vexe ici ou là et demande à négocier. Il n'y a pas de négociation particulière, c'est à prendre ou à laisser.

Le système est simple. C'est la Région qui met l'argent en totalité pour l'équipement du parc, et finance à 100 % sur emprunt pour se rembourser. La Région perçoit, pendant la durée de remboursement des emprunts, 60 % de la taxe professionnelle générée et la Communauté d'Agglomération concernée reçoit 40 %. Au terme de l'échéancier des emprunts, la Communauté d'Agglomération concernée reçoit 100 %. Voilà le principe général, qui n'est pas à la tête du client que nous avons mis en place à Castelnaudary, à Montpellier et que nous proposons aux cinq autres parcs que je viens de citer à Frontignan, Rivesaltes, La Cèze, Bédarieux et Alès-La Grand Combe.

Le parc de La Cèze s'étendra sur une superficie approximative de 20 hectares, il se dénommera Marcel BOITEUX. Pour ce parc, je vous demande de désigner six représentants titulaires et six représentants suppléants au syndicat mixte de ce parc régional d'activités.

Je vous propose :

TITULAIRES

- Georges FRECHE
- Anne-Yvonne LE DAIN
- Fabrice VERDIER
- Yves PIETRASANTA
- Patrick MALAVIEILLE
- Marie CANET-JANIN

SUPPLEANTS

- Robert CRAUSTE
- Corinne GIACOMETTI
- Damien ALARY
- Jean-Baptiste GIORDANO
- Laurette BASTAROLI
- Jocelyne PEZET-ROMIEUX

J'ouvre le débat.

**M. BLANC.** – Qu'il y ait un réseau régional de parcs d'activités, tout le monde l'avait souhaité, avec une labellisation et des soutiens, mais de là à organiser, permettez-moi d'être un peu dur, la mise sous tutelle, si ce n'est du racket, il y a un pas. Toutes les agglomérations ou les syndicats de communes sont capables de mettre en place des ZAC et d'offrir des terrains. Que la Région les soutienne, apporte des subventions, bien sûr, mais qu'elle organise dans ce système la main mise totale sur ce qui devrait rester de la responsabilité des communautés d'agglomération alors que la Région ne fait qu'avancer de l'argent, je crois qu'il y a un pas qui n'aurait jamais dû être franchi et c'est tromper les uns et les autres. Si c'est cela votre politique de développement économique, ce n'est pas étonnant qu'on soit en recul depuis trois ans. M. le **PRESIDENT**, je vous demande de sortir de ce système, de labelliser les zones d'activités, d'y apporter des plus, mais de faire confiance aux élus des agglomérations qu'ils soient de droite ou de gauche, peu importe, qui porteront leurs zones d'activités intégrées dans un réseau régional qui pourra, lui, être proposé à l'extérieur. C'est une politique vraie.

On voit bien dans la nomination que vous venez de faire des membres du syndicat qui n'est même pas pluraliste, on le voit bien aussi dans le refus que vous avez opposé à une zone d'activités, qu'on fera sans vous, sur la Tieule, à la jonction de la Nationale 88, l'autoroute future 88 et l'autoroute A75. Vous l'avez refusé strictement pour des raisons politiques.

M. le **PRESIDENT**, de grâce, puisque vous avez dit que vous aviez changé, changeons, proposez qu'il y ait des zones d'activités régionales, oui, portées par des communautés d'agglomération qui réaliseront leurs ZAC, qui offriront leurs terrains, et par contre, soyons les promoteurs à l'extérieur de ces zones d'activités.

\*\*\*\*\*

**M. le PRESIDENT.** – Avez-vous noté qu'actuellement il y a une campagne électorale des Présidentielles ? Vous noterez que dans le rapport Mauroy sur la décentralisation, initialement il y a 6 ou 7 ans, il était prévu que c'étaient les Régions qui avaient la responsabilité du développement économique. Il est vrai que JOSPIN, RAFFARIN et De VILLEPIN n'ont pas donné suite et que pour le moment, nous vivons dans une sympathique anarchie où tout le monde s'occupe du développement économique, les communes, les syndicats de communes, les départements, les Régions et même l'Etat. Mais il ne vous a pas échappé que trois des candidats potentiels qui ont des chances d'être Président de la République, Ségolène ROYAL, Nicolas SARKOZY et François BAYROU, ont tous les trois dans leur programme indiqué qu'ils donneraient la compétence du développement économique aux Régions. Nous ne sommes donc qu'un peu en avance et nous faisons ce qui me paraît l'évidence.

Comment voulez-vous qu'un industriel venant d'Allemagne, d'Autriche, de Paris, des Etats-Unis, de Chine, pour s'installer en Languedoc-Roussillon, fasse le tour des syndicats de communes, d'agglomérations, des départements, des villes, pour s'informer ? Il a besoin, entre deux avions, en deux heures de temps, de se renseigner sur toutes les zones d'activités où il peut s'installer avec tous les avantages et inconvénients de chaque zone. C'est ce bureau que nous mettrons en place à la Région, qui permettra à un chef d'entreprise de savoir s'il veut s'installer à la Grand Combe, Rivesaltes, Montpellier, Castelnaudary ou à Mende, et d'avoir toutes les informations nécessaires à son information.

Jusqu'à maintenant, j'ai rencontré des gens de partout, en dehors de toute politique. Il y a même un parc pour lequel j'ai proposé à la communauté d'agglomération d'être notre partenaire, et à un maire de gauche, mon ami, qui n'a pas voulu. Je lui ai dit que ce n'était pas possible, car j'ai une stratégie qui est la même partout. Sauf à Lodève où, pour le moment, nous nous sommes heurtés à un « non possumus » total, le maire de Lodève ne veut pas travailler avec nous, je ne vais pas en faire une polémique, j'ai laissé tombé et nous en reparlerons après les municipales.

Tout le monde peut faire des zones. Le Département des Pyrénées-Orientales en fait une à Rivesaltes à côté de nous, M. VEZINHET en fait une à Béziers avec le Maire de Béziers. Cela ne me gêne pas et nous ne nous y opposons pas.

Nous avons une vision claire. La Région est en charge du développement, elle développe un réseau de parcs d'activités dans toute la région avec chaque fois une pépinière d'entreprises. Ces pépinières d'entreprises, comme à Perpignan, travailleront avec les universités de Barcelone, de Perpignan, de Toulouse et de Montpellier ; à Castelnaudary, elles travailleront avec l'université de Toulouse, de Perpignan et de Montpellier ; à Mende avec l'université de Clermont-Ferrand, de Nîmes et de Montpellier, et ainsi de suite.

Nous prenons en charge le développement économique, si d'autres veulent le faire, tant mieux pour eux et ne les en empêchons pas, mais si on veut industrialiser la région, il faut un bureau commun et ceux qui viendront à la Région auront les informations sur les 11 parcs d'activités régionaux sans avoir besoin de s'y rendre. Ensuite, ils pourront aller en voir 2 ou 3, nous les accompagnerons pour les aider à s'installer et s'ils sont petits, on les installera dans des pépinières d'entreprises.

Je me rends aux Etats-Unis la semaine prochaine, dans l'Oregon, à Seattle, non pas en tant que Président de la Région mais en tant que Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, pour y recevoir le Premier Prix des pépinières d'entreprises. C'est la première fois que cette association de pépinières d'entreprises, à dominante américaine, sélectionne une pépinière d'entreprises européenne. La pépinière de Montpellier qui fonctionne depuis 22 ans a été sélectionnée cette année et a remporté la médaille d'or. A partir de cette pépinière, nous avons créé 7 000 emplois répertoriés. C'est donc une formule qui marche et je souhaite la démultiplier dans la région. On commence par Castelnaudary, Frontignan et Montpellier et si vous votez les dossiers que je vous présente, nous continuerons par Frontignan, Rivesaltes, la Cèze, Bédarieux et Alès-La Grand Combe. Ensuite, j'ai demandé des terrains à Carcassonne, Narbonne, Mende et Nîmes, exactement Calvisson, et nous sortirons quatre parcs de plus. Ce qui fera 11 parcs, nous avons un programme de 12 pépinières, en 2008, 11 démarreront, la seule exception sera Lodève, cela viendra un jour ou l'autre.

\*\*\*\*\*

M. FLANDIN quitte la séance et donne procuration à Mme CELLIER.

\*\*\*\*\*

**M. BOUSQUET.** – Mardi soir a eu lieu le Conseil Municipal de Bédarieux et il y avait un sacré enthousiasme par rapport à notre projet. Je suis dans l'opposition de ce Conseil Municipal, et je suis chargé de vous transmettre les remerciements du Maire, du Conseil Municipal, et vous dire que la commune va s'engager à fond à nos côtés dans cette opération qui représente un espoir économique pour l'ensemble des hauts cantons de l'Hérault. C'est ma façon à moi de répondre à M. BLANC.

Je vous demanderai, si cela ne vous dérange pas M. le PRESIDENT, concernant les désignations du parc de La Cèze, d'inverser Mme BASTAROLI et M. MALAVIEILLE, c'est-à-dire mettre Mme BASTAROLI, titulaire et M. MALAVIEILLE, suppléant, car c'est sur ce territoire que sévit Mme BASTAROLI.

**M. le PRESIDENT.** – Il n’y a pas de problème.

**M. BECQUE.** – Sur l’ensemble des 4 ou 5 dossiers des parcs, je ferai une intervention unique. J’avoue que je n’arrive pas à comprendre quelle est la philosophie que vous nous proposez d’adopter à travers cette opération.

Je suis parfaitement d’accord avec vous lorsque vous nous dites qu’il faut que la Région Languedoc-Roussillon ait une vitrine, un élément d’information commun pour aller à l’extérieur et expliquer les offres qui peuvent se présenter, mais ce n’est pas pour autant que cela justifie que la Région soit elle-même le maître d’œuvre de chacune de ces opérations. Cela va constituer, à mon sens, un amoncellement de niveaux de décisions extrêmement important et cet amoncellement de niveaux de décisions risque d’être préjudiciable aux choix précisément. Je n’en veux pour exemple que le fait qu’invoquait tout à l’heure M. BOURQUIN au sujet de la société EAS. EAS veut s’étendre et M. BOURQUIN a dû vous envoyer quelqu’un ici, depuis Perpignan, pour vous demander si vous étiez d’accord pour donner les terrains. C’est un peu difficile à comprendre pour un chef d’entreprise que le choix d’implantation à Perpignan dépende d’une décision à Montpellier ou ailleurs. Je pense que l’information doit être centralisée, c’est souhaitable, mais que la décision doit être ramenée au niveau local.

**M. le PRESIDENT.** – Il est venu pour l’ensemble, pour les terrains, pour les primes et pour faire connaissance car c’est un homme charmant.

**M. BECQUE.** – Pour prendre un autre exemple qui émane de vos propos. Vous allez aux Etats-Unis recevoir un prix pour les pépinières d’entreprises mais vous nous avez bien indiqué que c’est en tant qu’actuel Président de l’Agglomération. Cela veut dire que le lieu de décision se situe au niveau local.

Vous allez m’accuser de faire du juridisme, mais ne va-t-on pas se trouver devant un amoncellement de difficultés d’ordre technique parce que ces opérations-là, sous quelle forme allez-vous les conduire ? Il faudra bien faire des actes en coordination avec les collectivités territoriales. C’est-à-dire qu’il y aura un pouvoir de décision de la collectivité territoriale et un pouvoir de choix de la Région. Vous allez vous trouver avec un certain nombre de décisions administratives qui se prennent au niveau départemental, autre niveau de décision et autre point susceptible de contradiction.

Enfin, dans la proposition que vous allez nous faire du choix des représentants de la Région, il est bien évident que vous les choisissiez et nous les proposez dans votre majorité, cela va forcément créer des difficultés avec les collectivités territoriales quant au choix d’implantation des entreprises, aux modalités de ces implantations. Je crois qu’on est en train de fabriquer une usine à gaz, un système de décision tellement compliqué que, loin d’être un outil performant, cela va être un outil totalement dissuasif. Je ne conteste pas la compétence de développement économique mais si la promotion du développement économique est bien au niveau de la Région, la réalisation quant à elle doit être confiée aux maires ou aux présidents d’agglomération qui sont à même de savoir quel type d’entreprise ils souhaitent installer.

A mon sens, la proposition qui est faite, sur le principe général, pourrait être acceptable mais telle qu'elle est présentée, immobiliser des fonds régionaux pour maîtriser une surface de terrain pour réaliser une opération qui va forcément être en concurrence avec le niveau local, nous ne pouvons pas l'accepter et pour ma part, je voterai contre.

**M. le PRESIDENT.** – Je vous plains car être dans l'opposition, c'est difficile. On propose quelque chose, vous êtes contre. Lorsque j'étais Maire de Montpellier, j'ai connu cela. Chaque fois que je faisais quelque chose, que ce soit Antigone, le Corum, on m'expliquait toujours qu'il ne fallait pas le faire et que cela allait être une abomination. Je vais vous dire à quel point il y en a même un qui m'a rendu hommage. Quand j'ai fait le palais des congrès de Montpellier qui a hissé Montpellier au 3<sup>ème</sup> rang du tourisme d'affaires en France derrière Paris et Lyon, Jacques BLANC qui était alors Président de la Région nous a donné comme subvention, zéro franc zéro centime. Nous avons fait le palais des congrès sans lui. Un jour où il est venu à un congrès, il a inscrit sur le livre d'or : « magnifique réalisation dont peut s'enorgueillir la Région Languedoc-Roussillon. » C'était l'hommage du vice à la vertu. Je vous en remercie.

Maintenant que M. BECQUE m'explique que les parcs d'activités qu'on va faire sont mauvais, il leur donne leur brevet de qualité. Si demain le Président ou la Présidente de la République élu donne la compétence aux Régions, nous rachèterons aux Départements et aux Communautés d'Agglomération leurs zones d'activités et les fédérerons. Le développement économique ne peut pas être traité dans chaque village. Si vous n'avez pas compris cela, vous n'avez rien compris.

**M. BERTRAND.** – Je veux bien entendre sur le contrat de Massif que c'est M. SARKOZY qui l'a « boosté » alors que l'Etat y met moins d'argent qu'avant, mais je voudrais apporter une ou deux précisions sur ce qu'a dit M. BLANC, Sénateur de Lozère, sur les zones d'activités.

Le titre du rapport est clair : « Programme des parcs régionaux d'activités économiques ». Ce sont des zones d'activités qui doivent avoir un certain rayonnement, qui doivent servir quand même l'aménagement du territoire. On ne discute pas le fait que chaque commune a le droit de créer, si elle le souhaite avec ses deniers, une micro zone d'activités. Ce qu'on veut c'est quelque chose qui aménage le territoire.

Tout d'un coup, on dit au Président FRÊCHE qu'il faut construire la zone d'activités de la Tieule, mais l'A75 qui irrigue ce secteur est construite depuis plus de 10 ans et qu'avez-vous fait, M. le Sénateur ? Existe-t-il une zone d'activités de grande taille à Saint-Chély ? A Aumont-Aubrac ? Non. A Marvejols ? Non. Au Monastier où vous avez tout fait pour vous opposer à la zone d'activités, il n'y en a pas. Y a-t-il une zone d'activités de grande taille à la Canourgue ? Non. On en est rendu à un stade en Lozère, où déjà qu'il y a peu de matière économique et peu d'entrepreneurs, à attendre pour installer une entreprise qu'il y ait un terrain de libre. Pour une fois, un Président de Région dit qu'à Mende qui est central par rapport à Florac, Langogne, la Canourgue, le Monastier, Marvejols, Saint-Chély, nous allons faire une zone d'activités de grande taille de 50 hectares. Il faut conforter Mende sinon on a la taille

critique pour rien. Au lieu de cela, M. BLANC, on parle de faire une zone d'activités à la Tieule dont le positionnement n'est pas très judicieux d'un point de vue déjà environnemental, dont la zone d'activités est à une portée de fusil de celle de Séverac, à 200 mètres de la limite de Midi-Pyrénées. Ce n'est donc pas du tout une zone à vocation départementale. On continue à faire n'importe quoi, essayons de faire une grosse zone d'activités à Mende où nous puissions prévoir l'avenir. Ensuite, étudions les problèmes s'il y en a à Saint-Chély, à Marvejols, voire à la Canourgue, mais réalisons d'abord l'essentiel.

Vous mélangez donc plusieurs choses et c'est vraiment ne pas rendre service aux territoires. Lorsque vous avez fait l'A75, vous étiez Président de la Région, il vous était commode, loisible, facile, y compris financièrement de faire cette grande zone d'activités qui manque tant en Lozère et qui doit être à Mende. Vous ne l'avez pas fait, c'est le constat de votre carence. Aujourd'hui, laissez le Président FRÊCHE travailler en Lozère parce qu'il travaille bien en Lozère.

\*\*\*\*\*

M. COUDERC quitte la séance et donne procuration à M. DOMERGUE.

\*\*\*\*\*

**Mme ARDITI.** – En ce qui concerne les Verts, nous attendons des choses de ce réseau de zones d'activités, plus précisément deux choses.

La première, c'est que ce soient des zones qui, au niveau environnemental, soient absolument des exemples et des pilotes. Dans la mesure où il y a une fédération, la Région, nous serons extrêmement attentifs à ce qu'on puisse dire, dans la mesure où cela a été fait par la Région et pas par dix entités séparées, qu'il y aura un souci fort de l'environnement, de la manière dont seront drainées les eaux, dont on gèrera les déchets sur ces zones.

**M. le PRESIDENT.** – Je peux garantir mon accord total à Mme ARDITI.

**Mme ARDITI.** – La deuxième chose même si c'est moins direct, mais je souhaite qu'on fasse très attention à cela, c'est que dans toutes les zones on peut avoir aussi bien à certains moments, des zones qui sont des installations classées, industrielles, qui ne relèvent peut-être pas de Seveso mais on en relève assez vite lorsque c'est du seuil bas, donc de vrais risques industriels et par ailleurs, des fabrications alimentaires, c'est le cas, tout le monde le sait dans la zone du Capiscole à Béziers où se côtoient 3 à 4 sites Seveso et dont certains, à seuil haut, avec à côté un entrepreneur haut de gamme qui fait de la glace artisanale. Je lance un signal à ce sujet, essayer de gérer en amont ce qu'il devrait y avoir sur les zones pour que s'il doit y avoir ces deux types de zones, elles soient très clairement séparées pour qu'on ait des types de gestion différents. C'est un élément très important. Lorsqu'on installe ces zones, elles y sont pour 20, 30, 40 ans, et pour ces périodes, elles vont définir la manière dont on gèrera à la fois les risques industriels d'un côté, la sécurité alimentaire de l'autre.

\*\*\*\*\*

Mme BRUGUIERE quitte la séance et donne procuration à M. TORREILLES.

\*\*\*\*\*

**Mme BOUSQUET.** – Je voulais renchérir sur les propos d'Alain BERTRAND concernant le développement économique. Un rapport récent du CNAM met en évidence l'apport économique de l'A75 sur les territoires traversés qui souligne bien que la Lozère n'a pas profité économiquement de l'apport de l'A75.

Aujourd'hui, Lodève n'en a pas profité non plus. Je pense qu'on ne peut pas lorsqu'on est dans l'opposition, M. BLANC, dire tout et son contraire. Vous avez dit que la Région ne décollait pas suffisamment économiquement et là, vous voulez vous opposer à un programme ambitieux. C'est une ambition que le Président du Conseil Régional a pour nos territoires, ils en ont grandement besoin.

Je crois qu'il y a de nombreux acteurs économiques sur le terrain qui sont dans l'attente, il y a des décisions qui sont prises actuellement à contre-courant. Toutes les recettes que vous préconisez ont déjà été utilisées. On a vu ce qu'elles ont donné, on n'a pas à être fier partout des zones d'activités en place, on voit leur qualité au niveau environnemental, leur agencement, leur ordonnancement. Je crois qu'on peut vouloir autre chose et mettre tout en œuvre pour le promouvoir et je crois là que le combat que vous menez est à contre-courant. Je suis persuadée que sur le territoire lodévois notamment, beaucoup sont en train d'ouvrir les yeux.

**M. NAVARRO.** – C'est une question de vision politique qui est en débat sur le développement économique. Les priorités de notre Région sont la structuration d'emplois et d'entités économiques porteuses d'emplois.

Nous avons un Président et une majorité à la Région qui ont envie de relever le challenge. C'est vrai que c'est un gros investissement qui ne nous rapportera, comme vous l'avez dit, qu'au second mandat. C'est une évidence. C'est donc un pari sur l'avenir que nous faisons et sur éventuellement, le succès de notre candidate aux Présidentielles, nous tablons aussi dessus. L'ensemble des candidats l'ont dit dans leur programme et j'espère que celui ou celle qui sera élu, plutôt celle pour nous que celui, aura le courage politique d'aller vers une modernisation de toutes nos structures. Aujourd'hui, tout le monde fait du développement économique mais il faut voir le résultat et quel est le coût pour le contribuable.

Qu'à un moment donné, politiquement, vous soyez contre le fait parce que c'est nous qui le lançons, je peux le comprendre, mais que vous pensiez que la modernité est sur le statu quo, non. La modernité va dans le sens de ce que définit le Président, avec une rationalité dans l'approche, des moyens, des gros investissements et une opération sur le territoire qui ne prend pas en compte une vision politicienne. Vous auriez dû relever cela. On serait donc grand de faire l'unanimité sur un outil de développement dont nous prenons, nous, le risque politique, de faire en sorte qu'il rapporte politiquement à ceux qui nous succéderont. Pour nous, c'est un challenge. La motivation principale pour nous est que nous avons tant de chômeurs dans cette Région que si on veut, à un moment donné, sortir des incantations et se donner les

moyens politiques et financiers d'y trouver des solutions, il faut voter ce plan et j'espère qu'on pourra faire la 12<sup>ème</sup> zone à Lodève car cela est très important pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants.

Merci donc, M. le **PRESIDENT**, merci à la majorité de porter ce projet. C'est l'un des projets structurants de ce mandat après les lycées et la gratuité des livres, qui me rend fier d'appartenir à mon parti et à la gauche.

**M. le PRESIDENT**. – Je mets aux voix les représentants de la Région au Syndicat Mixte du Parc de la Cèze Marcel BOITEUX :

TITULAIRES

- Georges FRECHE
- Anne-Yvonne LE DAIN
- Fabrice VERDIER
- Yves PIETRASANTA
- Laurette BASTAROLI
- Marie CANET-JANIN

SUPPLEANTS

- Robert CRAUSTE
- Corinne GIACOMETTI
- Damien ALARY
- Jean-Baptiste GIORDANO
- Patrick MALAVIEILLE
- Jocelyne PEZET-ROMIEUX

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens  
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits  
Abstentions : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.20. – PROGRAMME DES PARCS REGIONAUX D'ACTIVITES ECONOMIQUES – STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DE BEDARIEUX**

**M. le PRESIDENT**. – Je vous propose les candidatures suivantes :

TITULAIRES

- Georges FRECHE
- Anne-Yvonne LE DAIN
- Robert NAVARRO

SUPPLEANTS

- Eliane BAUDUIN
- Paulette CHARLES
- Michel GAUDY

- Michèle COMPS
- Yves PIETRASANTA
- Jean-Louis BOUSQUET
- Jean-Claude GAYSSOT
- Béatrice NEGRIER
- Josianne COLLERAIS

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens  
 Contre : Groupes UMP, Non Inscrits  
 Abstentions : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.21. – PROGRAMME DES PARCS REGINAUX D'ACTIVITES ECONOMIQUES – STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DE RIVESALTES**

**M. le PRESIDENT.** – Je vous propose les candidatures suivantes :

#### TITULAIRES

#### SUPPLEANTS

- |                       |                          |
|-----------------------|--------------------------|
| - Georges FRECHE      | - Eric ANDRIEU           |
| - Anne-Yvonne LE DAIN | - Jean-Baptiste GIORDANO |
| - Christian BOURQUIN  | - Jacques CRESTA         |
| - Henry GARINO        | - Jean-Louis BOUSQUET    |
| - Jany PRATS-VIDAL    | - Yves PIETRASANTA       |
| - Nicole SABIOLS      | - Didier CODORNIOU       |

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens  
 Contre : Groupes UMP, Non Inscrits  
 Abstentions : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.22. – PROGRAMME DES PARCS REGIONAUX D'ACTIVITES ECONOMIQUES – STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DE FRONTIGNAN**

**M. le PRESIDENT.** – Je vous propose les candidatures suivantes :

## TITULAIRES

- Georges FRECHE
- Anne-Yvonne LE DAIN
- Michèle WEIL
- Jean-Baptiste GIORDANO
- Josianne COLLERAIS
- Frédéric LOPEZ

## SUPPLEANTS

- Marie-Christine BOUSQUET
- Eliane BAUDUIN
- Michel GAUDY
- Yves PIETRASANTA
- Jean-Louis BOUSQUET
- Paulette CHARLES

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens

Contre : Groupes UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.23. – PROGRAMME DES PARCS REGIONAUX D'ACTIVITES ECONOMIQUES – STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ALES-LA GRAND COMBE**

**M. le PRESIDENT.** – Ce parc portera le nom d'Humphry DAVY. Il s'agit d'un Anglais qui est né en Cornouailles et est mort à Genève en 1829. C'est un physicien chimiste britannique qui a inventé la lampe de sûreté à toile métallique pour les mineurs, dite « lampe Davy », permettant de prévenir les explosions dues au grisou et aux poussières. C'est en souvenir de cette invention que nous avons proposé le nom à la Grand Combe. Il a créé et suivi l'Académie de Chimie de Londres.

Pour ce parc, je vous propose les candidatures suivantes :

## TITULAIRES

- Georges FRECHE
- Anne-Yvonne LE DAIN
- Damien ALARY
- Chantal VINOT
- Patrick MALAVIEILLE

## SUPPLEANTS

- Corinne GIACOMETTI
- Marie CANET-JANIN
- Robert CRAUSTE
- Jocelyne PEZET-ROMIEUX
- Laurette BASTAROLI

- Fabrice VERDIER

- Marie MEUNIER-POLGE

**Mme MEUNIER-POLGE.** – J’aurais souhaité être titulaire.

**M. le PRESIDENT.** – M. VERDIER n’est pas là mais je le mets donc suppléant et je vous mets titulaire.

Je mets aux voix la liste suivante :

TITULAIRES

SUPPLEANTS

- Georges FRECHE

- Corinne GIACOMETTI

- Anne-Yvonne LE DAIN

- Marie CANET-JANIN

- Damien ALARY

- Robert CRAUSTE

- Chantal VINOT

- Jocelyne PEZET-ROMIEUX

- Patrick MALAVIEILLE

- Laurette BASTAROLI

- Marie MEUNIER-POLGE

- Fabrice VERDIER

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens

Contre : Groupes UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.24. – MAINTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PROXIMITE : NOUVELLES DISPOSITIONS**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l’Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.25. – NOUVEAUX DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION-REPRISE D’ENTREPRISE**

**Mme LE DAIN.** – Nous avons décidé de faire en sorte que le couple repreneur cédant soit mieux encadré. D’abord, par un accompagnement du cédant pour l’aider

à évaluer son entreprise. Ensuite, par une aide au financement du salaire du repreneur. Ensuite, il y a un troisième dispositif qui va être de faire en sorte d'épauler financièrement également pour une étude de prospective importante pour requalifier vraiment le projet. C'est donc un soutien affirmé à la logique de création-transmission-reprise d'entreprise.

**M. le PRESIDENT.** – J'insiste sur le programme que Mme LE DAIN nous présente, il concerne 20 000 entreprises dans les 10 ans à venir dont 12 000 entreprises artisanales. Ce programme concerne 14 000 emplois en Languedoc-Roussillon.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.26. – PROGRAMME POUR LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE EN CROISSANCE**

**Mme LE DAIN.** – Il s'agit de six entreprises industrielles qui ont un projet de croissance qualifié par les fondamentaux technologiques, scientifiques et de marché du produit qui, par ailleurs, sont créatifs d'emplois. C'est une des conditions de la procédure que nous avons appliquée.

Il s'agit d'entreprises du département de l'Hérault dont SEMCO Engineering qui fait des fours de diffusion servant à fabriquer des semi-conducteurs. C'est une très belle entreprise qui va être en croissance. Il s'agit également de l'entreprise RPSOFT qui fait des automates qui vont être multifonctions entre la sortie de photographies et en même temps l'accès au chargement internet. C'est très innovant. Il y a également la société SOLATRAG à Agde sur des dispositifs solaires et la société BELMONTE SA qui est une société de raclage de routes. Il y a CTI Industrie dans le Gard, dans le bassin d'Alès, qui est une entreprise très innovante qui fait des membranes de filtration céramique de très haute performance.

Nous sommes là sur de très belles entreprises qui ont des marchés d'avenir, des technologies d'avenir et donc potentiellement créatrices d'emplois. Les aides que nous leur faisons sont importantes en volume mais ce sont systématiquement, je le rappelle, des avances remboursables ou des fonds de garantie, ce ne sont pas des subventions. On est là sur la procédure ASTRE.

**M. le PRESIDENT.** – Je rappelle les six entreprises concernées : SEMCO à Montpellier, RPSOFT à Montpellier, SOLATRAG à Agde, BELMONTE à Mauguio, CTI à Salindres et LIXXBAIL à Baillargues.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.27. – PROGRAMME COLLECTIF POUR L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES**

**M. le PRESIDENT.** – Cela concerne le Qualipôle de Nîmes.

**M. LE DAIN.** – Suite au désengagement intégral de l'Etat sur cette opération. Il s'agit d'une association qui fédère 300 entreprises de la Région pour qu'elles soient aux normes selon les processus de certification qui sont maintenant imposés aux niveaux national, européen, international, pour leur permettre d'être présentes sur les marchés de manière stratégique. L'Etat se retire et nous considérons que cette association d'industriels a fait ses preuves et est performante.

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**M. le PRESIDENT.** – Je vais laisser la présidence de la séance pour me remplacer 5 minutes.

\*\*\*\*\*

M. le PRESIDENT quitte la séance et donne la présidence à M. BERTRAND.

\*\*\*\*\*

M. BERTRAND prend la présidence de la séance.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.28. – DEPARTEMENT ECONOMIE ET EMPLOI : MODIFICATIONS SANS INCIDENCES FINANCIERES**

**M. BERTRAND.** – Il s'agit de changements de bénéficiaires, des rectifications de subventions. Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.29. – ECONOMIE DES FILIERES HALIEUTIQUES**

**M. BERTRAND.** – Il s'agit de l'aide à la modernisation des infrastructures du port de pêche du Grau du Roi pour un coût total de 3 592 000 €. Conformément aux engagements pris par le Conseil Régional dans le cadre de l'avenant au Contrat de Département du Gard pour 2006, il est proposé d'accorder une aide de 100 000 € pour la première tranche de travaux estimée à 1 200 000 €, conformément à l'annexe 1. Dans le cadre de la procédure ASTREA, il y a une aide aux investissements immatériels dans les entreprises pour MEDITHAU MAREE SA dans l'Hérault, il s'agit de l'aide au recrutement d'un cadre responsable du développement à l'export.

**M. BLANC.** – Nous nous réjouissons de la prise en compte des travaux du port de pêche du Grau du Roi, mais nous constatons qu'il y a un taux de 8,3 % alors que pour les autres objets identiques, par exemple à Agde ou ailleurs, c'était 20 %. Y a-t-il une règle de baisse et pourquoi est-ce que ce ne sont pas les mêmes taux ?

**M. BERTRAND.** – C'est la commission qui a retenu ce pourcentage, c'est donc M. GIORDANO qui s'en occupe et je vous apporterai une réponse écrite.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.30. – PROGRAMME « DIFFERENCIER LES PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES PAR LA QUALITE ET L'ORIGINE »**

**M. BERTRAND.** – Cela concerne l'AOC Pélardon et le vaillant syndicat des producteurs de pélardons qui soutient notamment la démarche AOC. Sur un montant éligible de 47 240 €, il conviendrait de lui attribuer 23 620 €, soit la moitié. Cela concerne également l'IGP Riz de Camargue où le syndicat des riziculteurs de France, sur 100 000 € de montant éligible pourrait bénéficier d'une subvention de 6 000 €, et cela concerne les Miels des Cévennes et du Haut Languedoc. En 2007, le groupement Qualité des Miels et Produits de la Ruche du Languedoc qui œuvre dans le cadre d'un projet régional de professionnalisation de la filière apicole poursuit son programme de différenciation qualitative des miels du Languedoc-Roussillon. Il conviendrait d'attribuer à ce groupement une subvention de 21 000 € sur un total de 42 900 € pour défendre la démarche qualité sélective sur le produit miel, sachant qu'ils obtiennent pas mal de succès sur la mise en marché.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.31. – PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE LITTORAL : RESEAU DE SUIVI LAGUNAIRE 2007-2013**

**M. BERTRAND.** – A la suite de la convention cadre pour laquelle la Région assure la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et la CEPRALMAR, il s'agit de reconduire l'opération.

**M. GIORDANO.** – La délibération qu'il vous est proposé d'adopter ici porte sur le réseau de suivi lagunaire. Il s'agit de reconduire dans le cadre du CPER 2007-2013, la convention cadre liant la Région, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le CEPRALMAR et l'IFREMER.

Forts d'une expérience positive, les signataires ont souhaité reconduire une convention, mais aussi optimiser le dispositif en restructurant son fonctionnement autour de trois grandes missions :

- la Région sera maître d'ouvrage du RSL, elle prendra en charge son animation, sa coordination et gèrera toute la communication,
- le CEPRALMAR se verra confier l'assistance technique,
- l'IFREMER pilotera le suivi scientifique et se saisira surtout de nouvelles problématiques d'intérêt régional, comme la pollution par les pesticides.

Les thématiques traitées, le mode de fonctionnement, bref, l'esprit même du réseau justifieraient que la Direction de l'Environnement soit représentée de droit au comité de pilotage ou qu'à défaut, un représentant y soit convié à titre d'invité permanent.

Vous noterez enfin, dans cette nouvelle convention cadre, la création d'un comité d'orientation. C'est l'esprit collaboratif et la reconnaissance mutuelle qui font la réussite d'un fonctionnement en réseau. Ce comité vise précisément à favoriser et faciliter toujours davantage le dialogue entre scientifiques, gestionnaires et administrations.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter pour cette délibération.

**M. BERTRAND.** – Il est de première importance que les ports de la région, les lagunes, tout le bord de mer soient particulièrement propres dans les années à venir.

**M. ROSSIGNOL.** – Je me réjouis que la Région renouvelle cette convention pour le Réseau de Suivi Lagunaire, d'autant que je l'avais initié lorsque j'étais Président du CEPRALMAR avec l'équipe qui m'entourait.

J'ai simplement un regret. Je vois qu'a disparu le suivi particulier dans les outils d'analyse. Il y a aujourd'hui un suivi global qui existait auparavant avec des outils d'analyse pour connaître la situation des lagunes et il y avait un suivi particulier qui semble supprimé aujourd'hui. Je pense que le suivi global permet effectivement d'acquérir des données suffisantes sur la qualité des milieux mais qu'auparavant, le suivi particulier permettait au CEPRALMAR d'avoir un certain nombre d'éléments nécessaires à la gestion des lagunes.

Cela me paraît donc être un recul du point de vue qualitatif mais surtout environnemental.

Je voudrais savoir ce qu'on entend par innovation méthodologique dans la partie réservée à l'IFREMER.

\*\*\*\*\*

M. le **PRESIDENT** revient en séance et reprend la présidence de la séance.

\*\*\*\*\*

M. **SAINT-LEGER** quitte la séance et donne procuration à Mme **CHESA**.

\*\*\*\*\*

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.32. – PROGRAMME DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT REGIONAL DE LA RECHERCHE**

**M. le PRESIDENT.** – Il s'agit d'une subvention au CNRS pour le projet PEGASE.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

## **RAPPORT N° 01.33. – BOURSES REGIONALES AU MERITE**

**M. le PRESIDENT.** – Il s'agit d'une initiative prise cette année.

**M. LEVITA.** – S'il existe un scandale pour tout honnête homme, c'est qu'un lycéen n'exploite pas, consciemment ou inconsciemment, volontairement ou involontairement, toutes ses potentialités. Le scandale est encore plus grand quand les potentialités de l'élève sont plus élevées. C'est le sens profond de notre projet. C'est un scandale à la fois pour le jeune en question, c'est Mozart qu'on assassine, c'est Einstein qu'on empêche de vivre, et c'est un scandale pour la nation tout entière. On se prive de Mozart et d'Einstein.

Il nous semble qu'a été perdue au cours du temps cette volonté de déceler, parmi les enfants des classes sociales défavorisées, les grands talents et de les faire prospérer. On ne va peut-être pas retrouver cette volonté par cette délibération, mais en tous cas, nous allons essayer d'inciter, d'aider à déceler et de soutenir.

Voilà le sens du projet que nous vous proposons, qui va se dérouler de la façon suivante : nous allons proposer aux proviseurs des établissements publics et privés de déceler précisément les enfants ayant de grandes potentialités, de nous faire remonter les dossiers avant le 30 mai. Très rapidement, nous nous efforcerons dans le début du mois de juillet de voir les enfants qui peuvent avoir une bourse auprès du CROUS. Deuxièmement, on attendra les résultats du baccalauréat vers le 10 juillet, dans la semaine du 10 au 14 juillet, M. le PRESIDENT, vous présiderez, et j'espère en personne, cette commission qui nous permettra de présenter lors de la session du 19 juillet, les enfants dont nous aurons retenu les dossiers. De cette manière-là, dès le 19 juillet, les enfants retenus pourront prendre leurs dispositions pour l'année qui vient. Je suis très heureux et très fier de présenter, au nom de la majorité régionale, ce dossier.

**M. le PRESIDENT.** – Je vous remercie. Pour cette année, cela nous coûte 52 000 € et lorsque nous monterons en puissance, en 2011, nous serons à 260 000 €. La méritocratie soutenue par la gauche, voilà une avancée sociale importante.

**Mme TIGNERES.** – Justement, la méritocratie n'est pas soutenue par toute la gauche, en tous cas, pas par nous.

**M. le PRESIDENT.** – Il faut que les pauvres intelligents crèvent au nom des grands principes.

**Mme TIGNERES.** – Non. Le principe même de la bourse au mérite, pour nous, apparaît avec des tenants aléatoires et réflexion faite, il y a des jeunes qui n'auront pas de mention « très bien » au baccalauréat et qui, pourtant, avec une mention « passable » seront des élèves très méritants. Je pense que là, on n'apporte pas de réponse pour ces cas-là.

De la même façon, puisque c'est une aide aux études supérieures, on a oublié des situations particulières et spécifiques, je pense notamment à des jeunes mères qui ont abandonné leurs études après le lycée, qui souhaitent les reprendre et ont aussi beaucoup de mérite pour cela.

Je pointe, en même temps, que c'est une nouvelle charge qu'on impose à la Région et qui est encore hors de notre compétence. Les universités ne sont pas encore dans le cadre de nos compétences. Pour des résultats politiques, certes, 100 bourses au bout de 50 ans avec des dizaines de milliers d'étudiants, je vous laisse réfléchir. Ce que je crois, c'est que les étudiants attendent aujourd'hui de nous que nous exigeons du gouvernement qu'il organise véritablement une réponse aux étudiants de ce pays. Par exemple, il n'y a pas de réponse dans les besoins d'autonomie revendiqués par tous les étudiants dans le pays, je pense que le congrès de l'UNEF va le porter très fort, il faut que l'Etat fasse un effort sans précédent pour le logement étudiants et pas seulement demander aux Régions. Ce qui prime pour les jeunes étudiants, c'est l'accession à un véritable statut qui serait reconnu par toute la population car nous avons besoin du développement de ces intelligences et j'ai peur que notre proposition soit une goutte d'eau dans la mer. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons.

**M. le PRESIDENT.** – C'est vraiment un sacerdoce de diriger cette Région. Dès qu'on propose quelque chose, il y a quelqu'un contre. On propose des zones d'activités pour développer les entreprises et vous avez un BECQUE qui se lève et dit « non, pas cela ». Vous proposez des bourses au mérite, la méritocratie a toujours été l'apanage de la gauche depuis JAURES et Emile COMBES, depuis un siècle, c'est grâce à l'école laïque que les bons élèves peuvent avancer et pas uniquement par la fortune, l'argent et les relations de leurs parents, et je découvre, chose extraordinaire, des gens de gauche qui sont contre l'aide aux boursiers méritants. Bravo. Il vaut mieux, chère madame, laisser faire des études aux riches.

**Mme TIGNERES.** – Il vaut mieux aider tous les pauvres à arriver jusqu'au bout.

**M. le PRESIDENT.** – Arrêtez de faire de la démagogie.

**M. BOUSQUET.** – Sur cette question, je ne serai pas théoricien mais pragmatique, si cette motion n'est pas votée, il y a des jeunes brillants qui vont arrêter leurs études tout de suite. L'efficacité immédiate n'est pas la solution à tout mais elle est là ponctuellement, partiellement et c'est une mesure qui ira dans le bon sens d'un point de vue efficacité.

**M. le PRESIDENT.** – Merci. Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN, Mme BASTAROLI, avec la procuration de M. MALAVIEILLE, Mme COLLERAIS, avec la procuration de Mme NEGRIER, M. BOUSQUET, avec la procuration de M. GARINO, M. GAYSSOT, avec la procuration de M. BORE  
Abstentions : Mme TIGNERES, M. GALANO

Adopté à l'Unanimité.

## **RAPPORT N° 01.34. – CANCEROPOLE GRAND SUD OUEST : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**M. le PRESIDENT.** – Le Cancéropôle est à Montpellier mais pour faire plaisir à M. DOUSTE-BALZY, on le fait à Toulouse à l'endroit où se trouvait l'usine AZF. On lui fait ce cancéropôle pour lui faire plaisir et comme on n'est pas mauvais cheval, on adhère. Qu'on le veuille ou non, le cancéropôle est à Montpellier.

**M. BLANC.** – Votre attitude de blocage jusqu'à aujourd'hui, tant par rapport à Marseille que par rapport à Toulouse, a fait perdre des chances et de la crédibilité à ce qui existe à Montpellier. Oui, il y a un centre anticancéreux, de la recherche, des équipes qui travaillent très fortement sur le cancer à Montpellier. D'ailleurs aussi à Perpignan. Mais, force est de constater que les composantes industrielles, Sanofi est aussi à Toulouse, le laboratoire Fabre que vous n'avez jamais su capter ici, nous l'avons ramené à Avène, sont aussi dans ce cancéropôle. Prétendre qu'il n'y a pas d'équipe forte dans le cancéropôle de Toulouse, c'est affaiblir celui de Montpellier. Il faut par contre valoriser les atouts de Montpellier. Par exemple, nous avons su lancer l'institut de biothérapie cellulaire, vous l'avez inauguré sans nous, mais c'est nous qui l'avions lancé. Il faut qu'on ait un accord avec le cancéropôle de Toulouse pour la place de la recherche et du cancéropôle de Montpellier. Dans son équipement du centre anticancéreux, pour lequel nous avons financé dans le contrat de plan Etat-Région un bâtiment de recherche qui est en train d'être réalisé, dans les équipes de recherche, dans l'institut de biothérapie cellulaire, dans tout ce qui tourne autour du génétique humain ou végétal, il est capital qu'il y ait un accord sain et non teinté de mépris entre les équipes montpelliéraines et toulousaines. Tout à l'heure, nous parlions de dimension de la modernité. La modernité c'est de savoir prendre les équipes les meilleures là où elles sont. Quand elles sont à Montpellier, il faut le reconnaître, quand elles sont à Toulouse, il faut le reconnaître aussi.

**Mme LE DAIN.** – Je rappelle à M. BLANC que nous avons déjà voté ce GIP ici, dans un format administratif validé par tout le monde. J'avais assisté à la première assemblée générale constitutive l'année dernière et M. Georges FRÉCHE avait été le premier Président de Région à dire qu'on accompagnait le projet. Il se trouve que l'Etat, lors de l'assemblée générale constitutive de janvier, le CNRS et un certain nombre d'autres institutions, ont souhaité modifier un article de droit pour écrire une subtilité étonnante qui consiste à dire que la cotisation putative des institutions nationales sera de tant. Il était écrit au préalable que la cotisation serait de tant, il a fallu ajouter le mot « putatif ». Nous votons, non pas sur le principe sur lequel nous avons déjà voté mais nous votons à la demande de l'Etat pour modifier un bout de mot, sur un bout de phrase, dans un bout d'article. Sur un point de droit, M. BLANC, très honnêtement, vous êtes complètement hors des clous.

En ce qui concerne le soutien financier à la recherche, je vous rappelle que dans le contrat de plan actuel, nous avons été à des hauteurs tout à fait conséquentes et à la même hauteur que l'Etat, alors qu'en droit, nous ne sommes qu'autorisés à y aller et pas obligés à y aller.

L'année dernière, sur les plates-formes scientifiques technologiques de soutien à la recherche, nous avons mis des tickets qui sont considérables et avons été à hauteur de 5 M €, ce que vous n'aviez jamais fait hors contrat de plan.

Enfin, nous avons monté le nombre d'allocataires de recherche de 25 à 40, ce qui est un soutien tout à fait considérable. Alors, je vous en prie, pas de leçon de morale.

Sur l'institut des biothérapies, qui avait effectivement été présenté par l'Etat dans le contrat de plan Etat-Région précédent, il a fallu ajouter l'année dernière, ce qui a été signé par le Président FRÉCHE, 4 M € parce qu'il y avait un sous-financement caractérisé.

**M. le PRESIDENT.** – Je vais interrompre la séance quelques minutes pour permettre à Madame VINOT, qui vient de se blesser, de quitter la séance.

\*\*\*\*\*

Mme VINOT quitte la séance et donne procuration à Mme BOUSQUET. La procuration de M. CRAUSTE s'annule.

Mme TIGNERES, M. GALANO quittent la séance.

\*\*\*\*\*

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix le rapport n° 01.34 :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.35. – PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE SETE, QUARTIER ILE DE THAU**

**M. le PRESIDENT.** – M. VERDIER propose d'aider les HLM de la Ville de Sète et son Maire, M. COMEINHES.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits  
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. BLANC quitte la séance et donne procuration à M. ROSSIGNOL.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.36. – PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE DE CARCASSONNE, QUARTIERS LA CONTE ET OZANAM**

**Mme CHESA.** – Cette déclaration fait suite au souhait qu'avait pris le Conseil Régional en juillet 2005. L'engagement qui nous est proposé couvre l'ensemble de la programmation, à savoir 5-6 années à venir. Ce projet de rénovation urbaine des quartiers La Conte et Ozanam que la municipalité de Carcassonne a porté depuis de nombreuses années en partenariat avec les bailleurs sociaux a vu sa concrétisation au travers de la signature d'un conventionnement avec l'ANRU en janvier 2007 à laquelle le Conseil Régional n'a pas souhaité participer. Je ne développerai pas davantage si ce n'est que c'est pour des raisons purement politiciennes. C'est le résultat qui compte et nous sommes donc positivement heureux de voir aujourd'hui démarrer cette requalification, projet ambitieux et surtout très attendu par la population, projet au service des plus démunis et nous voterons bien sûr favorablement cette délibération.

**M. le PRESIDENT.** – Bien entendu, vous l'avez compris, nous ne subventionnons pas la Mairie de Carcassonne mais l'Office d'HLM de l'Aude qui s'occupe du quartier de La Conte et la société audoise et ariégeoise d'HLM pour le quartier Ozanam.

Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits

Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.37. – TRANSFERT DES PORTS DE SETE ET DE PORT-LA-NOUVELLE : MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS DU SERVICE MARITIME ET DE NAVIGATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**M. le PRESIDENT.** – Cela concerne environ une centaine de personnes.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés RG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.38. – CONVENTION CADRE 2007-2013 ETAT/AGENCE DE L'EAU/REGION POUR UNE GESTION DURABLE ET SOLIDAIRE DE L'EAU EN LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**M. ALARY.** – C'est une convention tripartite entre l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région. Ce rapport devrait faire l'unanimité.

**M. le PRESIDENT.** – Vous noterez que sur proposition de M. ALARY, c'est la Région qui fournit la plus grosse participation, puisqu'elle donne 136 M €, l'Agence de l'Eau, 115 M €, et l'Etat, 71 M €.

**M. PIETRASANTA.** – Je m'exprime ici au nom du groupe des Verts car je ne pouvais pas manquer de souligner la coïncidence. Cette délibération portant sur la gestion durable de l'eau est soumise à votre approbation au lendemain de la Journée Mondiale de l'Eau. En effet, la date du 22 mars a été adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies, en 1992, l'année de la Conférence de Rio, fondatrice du développement durable.

Cette année, le thème de la Journée Mondiale de l'Eau était « faire face à la pénurie d'eau ». Question cruciale autant à l'échelle de la planète où des centaines de millions d'individus en souffrent, qu'au niveau régional où dans certains territoires, notamment dans les Pyrénées-Orientales, on est déjà contraint de gérer le manque d'eau en ce début de printemps.

Je ne peux résister à l'envie de vous citer le texte écrit hier par Erik ORSENNA à ce propos : « Comment apprendre à vivre avec la rareté. » « Que faire avec les chiffres quand ils sont terribles ? Un milliard d'habitants de la planète n'a pas accès à l'eau, 2,5 milliards vivent sans système d'évacuation des eaux usées. 25 000 êtres humains meurent chaque jour faute d'eau, presque 100 000 personnes par semaine. Que faire avec les chiffres terribles ? Les répéter, ils se banalisent. Les taire ? On les oublie. Chacun sait que l'eau qui est un droit manque et va manquer. Chacun sait que des guerres ont déjà éclaté pour l'eau et vont se multiplier. Chacun, ou presque, sait ce qu'il faut faire. Personne, ou presque, ne s'étonne qu'on ne fasse rien. Nicolas HULOT a raison, l'eau est un bien rare que les consommateurs des pays riches ne doivent pas gaspiller. Mais le problème est ailleurs. Comment aider l'agriculture, principale consommatrice, à en utiliser moins ? 40 % de l'alimentation mondiale est produite par des systèmes irrigués où l'évaporation atteint 50 %. Comment rénover les infrastructures urbaines défaillantes, où du fait des fuites, l'eau peut se perdre jusqu'aux deux tiers ?

Tous les experts s'accordent sur les grandes lignes d'une politique mondiale de l'eau :

- un recyclage massif des eaux usées,
- un effort soutenu pour améliorer l'accessibilité.

Dans certaines régions de la Chine, il faut puiser jusqu'à plus de 1 000 mètres de profondeur pour atteindre les nappes. Une telle action coûterait de l'argent, une dizaine de milliards de dollars dépensés chaque année pour éviter tant de drames présents et annoncés, à peine, un trois millièmes de la capitalisation boursière mondiale. »

Permettez-moi d'ajouter que les Verts disent cela depuis de nombreuses années, car il faut savoir que la consommation d'eau par habitant et par jour est de 600 litres aux USA et qu'elle est de 300 litres en France. Une Africaine parcourt chaque jour, en moyenne, six kms à pieds pour approvisionner sa famille en eau. Donc, comme on le fait pour l'énergie, avec les synergies par exemple, il faudrait faire une action pour l'eau pour diminuer par quatre la consommation sans diminuer pour autant notre confort.

Cette question cruciale est évidemment au cœur de la convention cadre Etat/Agence de l'Eau/Région, pour la période 2007-2013, et nous nous félicitons que nos préoccupations et nos orientations se rejoignent dans ce document.

Cette convention rappelle au fond qu'il faut aujourd'hui considérer ce bien naturel, l'eau, à sa juste valeur, précieuse. Et surtout de plus en plus précieuse en raison du réchauffement et de la poussée démographique, particulièrement en Languedoc-Roussillon.

**M. le PRESIDENT.** – Je suis heureux de voir que le socialiste ALARY, qui est un excellent socialiste, comme M. JOURDAIN faisait de la prose sans le savoir, ALARY est écolo sans le savoir et un bon écolo car je tiens à signaler qu'il n'y avait aucune politique de l'eau dans cette assemblée en 2004. M. ALARY nous a fait voter, il y a quelques mois, une politique de l'eau cohérente pour les années à venir et vous avez là un plan correspondant à cette politique. Ce plan est correct et il est assez exceptionnel que l'Agence de l'Eau s'engage pour cinq ans. Or, du fait de la cohérence du plan présenté par la Région Languedoc-Roussillon, c'est ce que nous avons obtenu.

Nous avons obtenu que l'Agence de l'Eau intègre tout cela dans le CPER pour la période 2007-2013. Nous signons donc une convention extrêmement importante où la Région apporte 136 M €, dont 95,15 au titre du CPER, l'Agence de l'Eau ajoute 115 M € dont 32,5 au titre du CPER, et l'Etat, 70,9 M € dont 60,9 au titre du CPER sur le volet risques naturels.

Je note que Mme Nelly OLIN vient beaucoup signer. C'est la Région qui paie et elle, elle vient et ne nous invite même pas.

**M. BOURQUIN.** – M. le PRESIDENT, je vous suggère, en votre qualité de Président de la Région, de faire l'addition, depuis que vous êtes Président, des venues des ministres dans les cinq départements. C'est au moins 300 venues. Et en face, faites l'addition de ceux qui ont apporté financièrement. Vous serez surpris de voir que leurs déplacements coûtent plus cher que l'argent qu'ils sont venus apporter ici aux citoyens.

Est-ce que vous me permettez de faire une proposition en terme d'objectifs politiques, à la marge certes de l'énorme travail fait à vos côtés par Damien ALARY. Je n'ai rien à enlever à l'analyse sur le fond de la rareté de l'eau, mais partant du fait que l'eau est un bien précieux pour les individus, essayons les uns et les autres de rester une dizaine de jours sans boire et nous verrons que c'est l'un des biens les plus précieux et les plus utiles.

On parle de la rareté de l'eau souvent dans d'autres pays ou d'autres continents. Je voudrais exprimer une préoccupation que nous avons dans notre environnement direct, ici, à Montpellier et dans la région, celle de nos concitoyens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, qui passent la journée avec un euro et parfois moins. Avez-vous remarqué, qu'excepté dans le rural, dans nos villes, il n'y a plus de fontaines ? L'eau n'est plus un bien gratuit y compris pour ceux qui n'ont plus un sou pour vivre. Avec un euro par jour, pour acheter une bouteille d'eau, il faut 50 % du budget, rien que pour boire.

Je serais ravi si cette assemblée prenait le relais de cette proposition de solidarité de faire en sorte qu'en France, du moins ici, on propose les trois premiers litres d'eau par jour par personne gratuitement. On peut se rattraper ensuite sur les litres suivants mais qu'on exprime cette solidarité fondamentale en termes humains, que ceux qui n'ont pas de revenus puissent au moins avoir de l'eau à boire. C'est le minimum vital pour tout le monde. Je parcours tous les territoires avec cette proposition et je serais ravi qu'elle intègre le schéma de travail colossal qui nous est proposé et qui montre notre élément de solidarité envers nos concitoyens.

**M. le PRESIDENT.** – M. BOURQUIN, je mets à l'étude.

Je mets aux voix la convention cadre :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés RG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

**RAPPORT N° 01.39. – PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE – PRESCRIPTION DE LA REVISION DE LA CHARTE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU TERRITOIRE EN PARC NATUREL REGIONAL**

**Mme ARDITI.** – Chers collègues, nous allons lancer la révision de la charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée et à cette occasion, je voudrais vous expliquer ce qu'est la spécificité de ce Parc.

Tout d'abord, c'est un des plus petits de France et un des plus peuplés. Alors que les Parcs Naturels Régionaux ont été inventés pour de très grands espaces ruraux en perte de population et de dynamisme, celui-ci est dans une zone déjà bien peuplée et soumis de plus à une pression foncière considérable, en particulier sur la frange littorale. C'est donc un Parc d'un type nouveau qui a été validé dont l'évolution sera examinée à la loupe par le Ministère pour vérifier que toutes les richesses naturelles qu'il abrite pourront être préservées malgré cette pression.

Deuxième élément, c'est un Parc Naturel construit autour de l'étang de Bages-Sigean et de tout son bassin versant. Si la totalité de ce territoire, cohérent du point de vue naturel, était incluse dans le périmètre d'études initial lors de la première élaboration de la charte, force est de constater à l'arrivée que le périmètre s'est singulièrement restreint mais surtout que la Commune de Gruissan, une des six communes de l'étang, n'a pas adhéré à ce jour à ce Parc. Je constate qu'elle fait partie du nouveau périmètre d'études et il me semble indispensable qu'elle intègre définitivement le Parc lors de cette révision.

Pour ces deux raisons, ce Parc n'a été labellisé que pour cinq ans au lieu de dix ans comme c'est la coutume et la règle pour tous les autres. Il nous appartiendra donc d'avoir une attitude politique très volontariste pour que ce Parc s'installe définitivement dans le paysage narbonnais.

Je voudrais signaler le travail réalisé en trois ans de labélisation par l'équipe du Parc, travail tout à fait remarquable. D'une part, il a su intégrer la culture, la langue occitane, l'activité économique, l'amélioration de la qualité de l'eau, à côté du travail de fond sur l'environnement, les espèces à préserver, les paysages. Début 2006, il entre dans le cercle très fermé des zones humides d'importance internationale, le réseau Ramsar qui compte 23 sites en France dont 2 dans notre région, celui-ci et l'étang de l'Or et de la Petite Camargue. A cette occasion, il a commencé un travail de collaboration avec un autre site Ramsar situé en Afrique, lui aussi sur une lagune, au Bénin. Enfin, il a passé un contrat avec l'Education Nationale pour mettre en œuvre une classe sur l'environnement ouverte à toutes les écoles du Parc.

Après seulement trois ans d'existence, le bilan est déjà conséquent et il nous reste à relever le défi de la mise en cohérence du territoire du Parc, et de son périmètre, pour que le renouvellement de la labélisation soit au rendez-vous dans deux ans, après la finalisation de la révision de la charte. Il y a là un vrai défi, contrairement à d'habitude où c'est acquis d'avance, nous voterons donc cette délibération et nous serons particulièrement attentifs à sa mise en œuvre.

**M. MOYNIER.** – Je voudrais revenir sur les propos tenus sur Mme Nelly OLIN qui est une Ministre compétente et qui est venue plusieurs fois apporter son soutien, et en même temps des aides financières, à l'aménagement de notre territoire. Il est faux de

dire que la Région n'est pas invitée sachant que lorsqu'elle est venue avant-hier, il y a eu une signature de contrat d'Etat où Mme ARDITI était présente. Je pense, Madame, que vous auriez pu le dire à M. le PRESIDENT car vous étiez à côté de Mme la Ministre en train de signer.

**M. le PRESIDENT.** – Mme ARDITI nous représente avantagement.

**M. MOYNIER.** - Deuxièmement, Mme Nelly OLIN, plus que ce contrat d'Etat, ce qu'elle a mené et qui est remarquable, c'est le déblocage du dossier des basses plaines de l'Aude qui était figé depuis 25 ans sans une ouverture possible. Excusez-moi de vous rappeler que c'était une majorité très proche de la majorité que vous présidez qui gérait ce dossier.

Il a fallu que cette Ministre arrive pour débloquer une situation totalement figée et amener des financements très forts, pas uniquement d'Etat, mais Voies Ferrées de France, VNF, la Région, toutes les collectivités territoriales et le Département. Donc, on ne peut que se louer d'une action remarquable due à une Ministre, je tenais à le rappeler.

En ce qui concerne le dossier que nous examinons, on nous propose donc de réviser cette charte, bien entendu, nous sommes tout à fait d'accord avec cette révision. Permettez-moi de rendre un hommage tout d'abord à celle qui a eu l'idée de lancer le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise, le Docteur Thérèse TRINCHET, ancienne Présidente de Narbonne Environnement, et de faire un petit rappel aussi pour rendre hommage à une petite équipe de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement basée au château de Montplaisir à Narbonne et qui avait dirigé ce projet pendant huit ans avant qu'un syndicat mixte de préfiguration ne prenne le relais pendant deux ans. Maires, pêcheurs, enseignants, viticulteurs, industriels, artisans, professionnels du tourisme avaient œuvré ensemble pour que ce projet, puissant outil de développement local, aboutisse. Cette capacité à travailler en commun a permis, dès le départ, de concrétiser d'excellents projets mettant en valeur le patrimoine paysager du Parc tout comme son patrimoine bâti. Mais ce sont les hommes et les femmes qui vivent dans ce territoire qui ont porté le succès de ce PNR qui, je l'espère, verra son classement renouvelé.

J'ai bien noté que dans le cadre de la révision de la charte, vous proposez d'étendre le périmètre d'étude aux huit communes associées depuis le début, aux communes du bassin versant des étangs situées dans les Corbières ainsi, et là je rejoins Mme ARDITI, qu'aux communes de Treilles et de Gruissan, et surtout de Gruissan, dont les territoires forment des enclaves au sein du territoire du Parc.

M. le PRESIDENT, c'est avec force que le groupe des Non Inscrits soutiendra cette démarche tendant à accompagner les élus et le monde socioprofessionnel du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise. Je vous remercie.

**M. ANDRIEU.** – J'apprécie et me délecte des propos de notre Conseiller Régional de Narbonne, M. MOYNIER, l'apolitique M. MOYNIER puisque les louanges sont faites à notre Ministre UMP, Mme OLIN, dont tout le monde reconnaît qu'elle a œuvré pour débloquer la situation des basses plaines de l'Aude. Si ce n'est que sa dernière visite

dans le département a été organisée, tout au long de la journée, par Michel PY, candidat UMP, soutenu par notre ami apolitique M. MOYNIER, et que Mme la Ministre ne voulait pas, lors d'une rencontre à Coursan, recevoir nos parlementaires, MM. BASCOU et COURTEAU, et qu'il a fallu user de nos réseaux pour faire en sorte que le Cabinet de la Ministre accepte enfin de les recevoir, ce qui a failli créer un incident diplomatique dont le Maire de Coursan aurait été, bien sûr, la principale victime.

Quant aux Parcs, je me réjouis également et je rejoins les propos de Maryse ARDITI sur le travail fait par l'équipe pendant trois ans pour, effectivement, dans un contexte bien particulier, pouvoir montrer combien ce territoire-là méritait un outil de la sorte.

Pour revenir sur les propos de notre ami apolitique Michel MOYNIER, Maire de Narbonne, je voudrais dire combien, à l'origine, le Parc a été un outil réalisé par défaut puisque dès le départ, il s'agissait d'une réserve naturelle avec un souci de protection de l'étang et comme les projets énormes en matière d'urbanisme de la commune de Narbonne ne pouvaient pas imaginer souffrir une régulation du développement, nous avons mis en œuvre le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise prétextant un bassin versant qui de fait était outil de développement d'excellence qui prend en compte le patrimoine d'exception de ce territoire-là et qui en aucune mesure ne permet de protéger comme il aurait fallu l'étang de Bages à proximité de la Ville de Narbonne.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots pour préciser et clarifier la situation de ces territoires-là mais dire également qu'il nous appartient, à toutes et à tous, aujourd'hui, d'œuvrer pour que la reconnaissance de ce territoire soit faite et que nous puissions redémarrer sur celui-ci un vrai projet de développement pour les dix ans qui viennent.

**M. le PRESIDENT.** - Je mets aux voix ce rapport :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **RAPPORT N° 01.40. – PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC – PRESCRIPTION DE LA REVISION DE LA CHARTE EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU TERRITOIRE EN PARC NATUREL REGIONAL**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.41. – CONTRATS DE PARCS NATURELS REGIONAUX – AVENANTS FINANCIERS 2007**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non inscrits  
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.42. – TABLEAU DE L'FFECTIF**

**M. le PRESIDENT.** – Nous créons 3 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste de directeur de contrôle de gestion. Dans la perspective d'une réflexion sur le regroupement des universités du Languedoc-Roussillon, il est proposé de procéder à la création, au sein du Cabinet du Président, d'un poste de chargé des projets universitaires et de coordination auprès de M. le Président pour la réalisation et le développement d'une université unique Montpellier Languedoc-Roussillon et son intégration au tissu universitaire régional.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens  
Contre : Groupes UMP, Non inscrits, FN

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.43. – MODIFICATIONS STATUTAIRES ET REGIME INDEMNITAIRE**

**M. le PRESIDENT.** – Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.44. – SEPTIMANIE EXPORT – CESSIION D'CTIONS – DESIGNATION**

**M. le PRESIDENT.** – Il est proposé que le Département du Gard, seul Département absent du capital, rachète 2 % du capital de la Région, soit 1 353 actions pour un montant de 20 626 €.

Il est souhaitable d'ajouter aux représentants actuels de Septimanie Export qui sont M. GAYSSOT, Mme LE DAIN et moi-même, trois représentants.

Je vous propose :

- Marie-Christine BOUSQUET
- Corinne GIACOMETTI
- Paulette CHARLES

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens

Contre : Groupe FN

Abstentions : Groupes UMP, Non inscrits

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

#### **RAPPORT N° 01.45. – HANDICAP**

**M. le PRESIDENT.** – Il s'agit de subventions proposées par M. BORE qui a la délégation aux personnes handicapées, pour le GREPSH d' Aimargues, 30 000 €, et pour LE MANIF à Nîmes, la Nuit des Signes, pour 19 400 €.

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **RAPPORT N° 01.46. – COMMANDE PUBLIQUE**

**M. le PRESIDENT.** – Il s'agit de décisions de la commission d'appel d'offres concernant la construction de classes au lycée Rabelais à Saint-Chély d'Apcher, diverses prestations d'infogérance, des équipements spécifiques pour les lycées, la construction du lycée Victor Hugo à Lunel, les travaux d'urgence et de sécurité dans les lycées, les travaux de réhabilitation du lycée Joliot-Curie à Sète, la réhabilitation des cuisines du lycée Joliot-Curie, la reconstruction de l'unité de restauration de Jacques Brel à Saint-Pons de Thomières, la fourniture et la livraison de papier pour les services de la Région Languedoc-Roussillon, la fourniture d'équipements spécifiques pour le lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès, Gustave Eiffel à Narbonne, la

réhabilitation du lycée Clemenceau à Montpellier, les travaux d'urgence dans divers lycées de la Région, la reconstruction de la pépinière d'entreprises Simyra à Frontignan, les travaux de maintenance du lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès, la Formation Ouverte à Distance (FOAD), l'école régionale de la 2<sup>ème</sup> chance, les travaux sur le Pont du Tivoli à Sète.

Pour le choix du maître d'œuvre concernant les travaux de restructuration du lycée Jean Durand à Castelnaudary, la procédure à retenu 5 équipes : PEYTAVIN/CAREMOLI-MIRAMOND, SCP BRANGER et ROMEU, OMLB Architecture SARDA, SCP DOMPNIER-LEMAIRE, BLUE TANGO/Philippe CAPELIER.

Le jury du concours qui a eu lieu le 16 mars 2007 propose de classer en premier l'équipe suivante : BLUE TANGO - Philippe CAPELIER – ARCHICONCEPT, INGEROP – AKSSION – B + P.

Le Président en date du 19 mars désigne comme lauréat du concours de Castelnaudary l'équipe BLUE TANGO - Philippe CAPELIER – ARCHICONCEPT, INGEROP – AKSSION – B + P. La taux de rémunération proposé est de 13,95 %, soit une rémunération forfaitaire de 488 250 €.

Il est donc proposé au Conseil Régional d'attribuer le marché au groupement BLUE TANGO - Philippe CAPELIER – ARCHICONCEPT, INGEROP – AKSSION – B + P

Je mets aux voix :

Pour : Groupes PS, PRG et apparentés, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non inscrits  
Abstentions : Groupe FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

M. le PRESIDENT lève la séance à treize heures et dix minutes.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Fabrice VERDIER

Georges FRÊCHE